C.R.I.C. N° 26 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Lundi 23 novembre 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Interpellation et questions orales..... 4

Question orale de M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le budget additionnel affecté à l'organisation d'évènements dans le cadre de la présidence du Conseil des Ministres de l'Union européenne en 2010 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 4

Question orale de M. Langendries à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'état des stades de Liège et de Charleroi en vue de la candidature belgo-hollandaise au Mondial 2018 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Langendries, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 6

Question orale de M. Pirlot à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les politiques d'insertion des personnes handicapées sur le marché de l'emploi »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Pirlot, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 8

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la problématique du faible taux d'emploi des travailleurs de plus de 55 ans »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 10

Question orale de M. Senesael à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'état d'avancement de la réforme de l'alternance »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 13

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la coupe d'Europe des Dauphines à Charleroi »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 16

Question orale de M. Jeholet à M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la nomination d'un observateur du Gouvernement wallon dans les organes exécutifs des aéroports wallons »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 16

Question orale de M. Jamar à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le développement de l'aéroport de Bierset »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jamar, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 18

Question orale de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'aéroport de Charleroi »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 21

Interpellation de Mme de Coster-Bauchau à M.M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la réalisation d'un cadastre du bruit dans le Brabant wallon »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 24

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les emplois disponibles en Flandre pour les chômeurs wallons »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 28

Liste des intervenants..... 31

Abréviations courantes..... 32

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE BUDGET ADDITIONNEL AFFECTÉ À L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2010 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «Le budget additionnel affecté à l'organisation d'évènements dans le cadre de la présidence du Conseil des Ministres de l'Union européenne en 2010».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la question que je voudrais aborder avec vous aujourd'hui traite du budget additionnel d'un montant de 8 millions d'euros accordé par les gouvernements en vue de financer les frais inhérents à la Présidence belge du Conseil des Minsitres de l'Union européenne en 2010.

Plus précisément, 4.270.000 euros de ce budget ont été alloués afin de couvrir les frais relatifs à l'organisation d'évenements sectoriels rencontrant les priorités de la Région wallonne et de la Communauté française ou présentant un caractère obligatoire dans le cadre de l'exercice de la Présidence du Conseil des Ministres de l'Union européenne.

C'est pourquoi je me permets, Monsieur le Ministre, de vous demander des éclaircissements concennant les modalités selon lesquelles sera dépensé le budget accordé à votre ministère.

Tout d'abord, quels sont les événements que votre ministère souhaite organiser ? Pour quelles raisons constituent-t-ils des priorités dans vos matières ou en quoi rencontrent-ils le caractère obligatoire et nécessaire dans l'exercice de la Présidence de l'Union européenne ?

Comment répartirez-vous donc ce budget total entre les différentes activités ?

Ensuite, quelles sont les thématiques principales que vous êtes désireux de présenter à nos partenaires européens et comment comptez vous, ainsi, alimenter les débats ?

Et enfin, le budget alloué pour ces projets sectoriels sera-t-il entièrement financé par l'enveloppe octroyée par le gouvernement ou serez-vous subsidié par des partenaires complémentaires ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. -Cela me permet, Madame la Présidente, de faire le point de manière générale sur les crédits affectés à l'organisation d'événements dans le cadre de la Présidence du Conseil des Ministres de l'Union européenne en 2010.

Alors, comme vous le savez, dès le 1er janvier 2010, commencera le trio de la Présidence de l'Union européenne, à savoir, successivement, l'Espagne jusqu'au 30 juin 2010, la Belgique jusqu'au 31 décembre 2010 et puis, en 2011,au 1er semestre, la Hongrie.

Dans le cadre de ce trio, une première ébauche de programme commun a été présentée ce 22 juin 2009 et elle est actuellement en cours de finalisation.

Dès lors, en ce qui concerne les priorités dans les matières qui relèvent de mes compétences, je vous renvoie à ce document.

Au budget initial 2010, les gouvernements wallon et de la Communauté fançaise avons réservé un montant de 8 millions. A savoir, 4.865.000 euros pour la Région wallonne et 3.135.000 euros pour la Communauté française.

Ce montant de 8 millions a donc été réservé pour réaliser les différents événements inhérents à la Présidence.

Les paiements devront être effectués en 2010. Alors, bien sûr, on pourrait nous dire, 8 millions à un moment de crise, à un moment d'économie pour la Région et la Communauté, cela peut paraître important mais le rendez-vous l'est tout autant pour nos deux institutions dans le cadre de la Présidence belge.

Nous l'avons conçu de manière rigoureuse et volontariste, ce budget de 8 millions. Rigoureux parce que chacun des Ministre a dû limiter ses événements, notamment les non obligatoires. Volontariste, car il permet à nos deux institutions, et singulièrement à la Région wallonne, de participer de manière correcte et visible à cette Présidence.

Concernant la répartition des huit millions, pour être tout à fait précis et agréable, il y a 410.000 euros qui correspondent aux engagements de personnel à durée déterminée au sein de WBI en vue de la Présidence belge. Il y a 2.210.000 euros qui correspondent à l'organisation par WBI de quatre conseils ministériels informels, notamment pour l'industrie, pour la culture, pour l'environnement et, enfin, d'une conférence de niveau ministériel pour l'éducation; donc quatre grands rendez-vous.

Un million cent-dix milles correspondent aux frais généraux transversaux, c'est-à-dire les communications, les appuis politiques et techniques, la promotion, la visibilité, l'encadrement culturel lors de la venue des délégations étrangères.

Enfin, 4.270.000 euros correspondent à l'organisation d'événements sectoriels qui rencontrent les priorités de la Région et de la Communauté ou qui présentent un caractère obligatoire dans le cadre de l'exercice de la présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Cependant, si vous voulez des informations encore plus précises sur ce que contient exactement chacun de ces montants, puis-je vous inviter à questionner notre Ministre-Président qui, comme vous le savez, a en charge les relations internationales.

En ce qui me concerne, je ne me suis occupé que de l'affectation et de la ventilation des crédits budgétaires, ainsi que je vous l'ai rappelé.

Pour l'organisation des évènements concernant mes compétences, les Gouvernements — Région et Communauté française — ont décidé d'octroyer une somme de 250.000 euros. Ce faible pourcentage par rapport aux huit millions ne doit pas vous indiquer que j'ai été timide, ou que je ne me suis pas mobilisé, mais il s'explique tout simplement par le fait que l'accord conclu en juillet 2008 sur le tour de rôle des Entités fédérées pour la Présidence précise qu'en ce qui concerne les compétences Emploi et Affaires sociales, Transports — y compris les aéroports -, Education — y compris la Formation — et Jeunesse — y compris le Sport -, la Région wallonne et la Communauté française n'occuperont pas le siège de la Présidence. Autrement dit, nous ne sommes pas la puissance invitante au niveau de l'Union européenne, ce sont nos amis flamands ou bruxellois qui s'en chargent.

Cependant, moyennant une concertation intra-belge, il est permis à une entité qui n'a pas la Présidence d'organiser une manifestation concernant cette matière durant la période de la Présidence. À ce stade, nous discutons, en partenariat avec WBI, avec nos partenaires flamands, bruxellois, germanophones et fédéraux pour identifier l'une ou l'autre réunion.

Il me semble que deux thèmes devraient pouvoir être retenus — en tout cas je plaide pour qu'il en soit ainsi -: la perception des normes SEC, notamment à l'égard des pouvoirs locaux, parce que nous constatons toute la difficulté qui est la nôtre aujourd'hui, sachant que les budgets communaux n'ont pas été batis, à l'origine, sur une méthodologie SEC. D'autre part, la méthodologie SEC elle-même, même si elle est souhaitable, pose quand même problème pour les investissements d'infrastructures qui doivent s'amortir sur une vingtaine d'années.

Autrement dit, que l'on évite, que l'on interdise aux pouvoirs publics d'emprunter, à terme, pour couvrir les dépenses en regard des recettes, je peux le comprendre, c'est la limitation de l'endettement. Par contre, lorsque vous devez construire des gares, lorsque vous devez investir dans des routes, c'est évidemment peu admissible techniquement dans un budget annuel, alors que la somme doit s'amortir sur une vingtaine d'années.

Le deuxième thème, c'est le sport. Le Traité de Lisbonne ouvre la voie de la reconnaissance de la politique sportive, ce sera une grande première au niveau de l'Union européenne. Là aussi, j'ai le sentiment, notamment à la lumière de l'affaire Wickmayer et Malisse, que nous aurions tout intérêt à solliciter l'Agence mondiale anti-dopage pour qu'elle évolue sur certains points, même si le dopage doit être prohibé à tous les niveaux et qu'une concertation entre notre Communauté et les autres pays ou communautés qui nous entourent soit la bienvenue pour que la pratique sportive, qui est finalement la même quel que soit le pays — tennis

de table, cyclisme, judo ou d'autres -, qu'on ait les mêmes règles d'appréhension de ce flux que constitue le dopage.

Voilà deux priorités que j'aimerais pouvoir exploiter, mais nous sommes toujours à l'affut d'autres suggestions, notamment celles de notre département des relations internationales. Nous verrons *in fine* avec eux, dans les prochaines semaines, quel est le programme définitif que nous allons arrêter, puis lancer les invitations en bonne et due forme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, parce que 250.000 euros, c'est déjà un beau montant pour organiser, même si ce n'est pas pour les autres un montant aussi conséquent, par rapport aux priorités que vous avez citées.

Je suis juste étonné qu'on ait défini les budgets avant de savoir ce qu'on voulait faire, mais j'entends bien que c'est peut-être une manière différente de procéder.

Si vous pouviez me tenir au courant, en tout cas quand le programme sera décidé formellement, cela m'intéresse.

QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « L'ÉTAT DES STADES DE LIÈGE ET DE CHARLEROI EN VUE DE LA CANDIDATURE BELGO-HOLLANDAISE AU MONDIAL 2018 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Langendries à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «l'état des stades de Liège et de Charleroi en vue de la candidature belgo-hollandaise au Mondial 2018».

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez certainement, en tant que Ministre des sports, vu et entendu les avancées dans ce dossier, à savoir que le 9 novembre dernier, la Belgique et la Hollande ont présenté leur projet commun d'organisation de la Coupe du monde de football 2018. Les villes candidates ont été dévoilées et parmi celles-ci, deux villes wallonnes que sont Liège et Charleroi.

Vous vous êtes déjà prononcé sur le sujet de l'organisation de cette Coupe du monde en Communauté française. J'aimerais cependant vous interroger dans vos compétences régionales, notamment par rapport aux infrastructures sportives.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous informer quant à la conformité de ces stades actuellement ?

Si Liège semble avoir un projet concret en route, ce n'est semble-t-il pas encore le cas de Charleroi qui, de toute façon, suite à un arrêt du Conseil d'État, va devoir déconstruire une partie de son stade et donc réduire sa capacité.

Pourrais-je avoir votre vision sur la disponibilité des stades en Wallonie de manière générale et vous demander ce qu'il en est pour les projets concernant le stade à Charleroi ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie M. Langendries dont je connais l'intérêt évident, hier, aujourd'hui et certainement demain, pour la pratique sportive, et singulièrement pour les infrastructures footballistiques.

C'est vrai que nous sommes dans une perspective de candidature de l'organisation du Mondial 2018. J'ai d'ailleurs moi-même participé à une réunion, à l'invitation du Premier Ministre, pour faire le point sur notre candidature, sachant qu'elle sera définitivement déposée en décembre et que nous allons devoir préciser les lieux des différents stades pour le mois de mai et indiquer quelle est la politique d'accompagnement que nous allons déployer, que ce soit en matière de mobilité, d'environnement, d'efficacité énergétique ou encore d'accompagnement social du Mondial. Tout cela constituant un certain nombre de points qui amèneront la FIFA à se prononcer définitivement.

Le choix de la FIFA sera déterminant pour nos stades, puisque la Ville de Charleroi s'est réunie samedi matin et a fait le choix de l'implantation, en laissant une double hypothèse : soit un stade de 25.000 places, soit un stade de 40.000 places dès lors que notre candidature serait retenue avec nos amis hollandais pour le Mondial 2018.

Nous ne pourrons définir le programme physique de ces différents stades que dans le courant de l'année prochaine, en fonction des décisions qui tomberont, qui nous concernerons ou qui, malheureusement, ne devraient pas nous sélectionner. Sachant que l'ensemble des stades devraient être construits pour 2016, moment où il y

aura une inspection de ceux-ci pour déclarer ces infrastructures respectueuses du cahier des charges de l'organisateur.

Comme vous le savez, l'Union belge de football attribue une licence aux clubs évoluant en première et deuxième division. Cette licence s'obtient notamment en respectant différents critères financiers. L'UEFA attribue également une licence pour les clubs participant aux compétitions européennes. Là, d'autres impératifs liés à ces stades s'y retrouvent.

Ces exigences en matière d'infrastructure ont été intégralement reprises dans la licence belge: le nombre de places minimal, l'épaisseur des dossiers des sièges, l'espace pour la salle consacrée aux contrôles anti-dopage, etc.

L'UEFA qualifie les stades en quatre catégories. Il m'est rapporté que la qualification exacte de nos stades est difficile car ils ont bénéficié de nombreuses dérogations.

En l'état, le Standard peut accueillir, sur son site de Sclessin, des rencontres de *Champion's League*, mais pas au-delà des quarts de finale. Le club liégeois a d'ailleurs dû, cette année, procéder à différentes modifications pour répondre aux impératifs de cette prestigieuse organisation: espace pour les VIP, espace pour les médias, aménagement des vestiaires, etc.

Concernant les évolutions des dossiers relatifs aux stades de Liège et de Charleroi, je ne peux pas d'ores et déjà lever le voile sur ce qui sera avant tout le résultat d'un consensus au niveau local. On l'a bien vu pour Charleroi, j'imagine qu'il en ira de même pour Liège, sachant que selon mes informations, trois sites ont été retenus: le site de Sclessin, le site de Corromeuse et enfin le site de Bonne Fortune, le long de l'autoroute. Voilà trois sites qui nécessiteront un dialogue entre la ville et le club et immanquablement avec la Région, puisque la Région d'une part délivre le permis et, d'autre part, devra intervenir pour partie sur le financement de ces stades. Tout cela a d'ailleurs été évoqué très explicitement lors de la dernière réunion avec le Premier Ministre. Une nouvelle réunion est programmée le 16 décembre, toujours chez le «*futur*» Premier Ministre.

Comme nos amis hollandais, nous allons privilégier les investissements dans les projets durables, notamment quant aux normes fixées par la FIFA. Mon attention ira bien sûr vers un plan de gestion ambitieux pour ces infrastructures, puisque ces stades doivent évidemment être rentables. Cela doit l'être sur le plan sportif, mais d'autres évènement, culturels ou autres, devront pouvoir trouver leur place dans ces enceintes, de telle manière qu'on puisse les rentabiliser, comme le Stade de France qui accueille différentes manifestations pour amortir les investissements réalisés.

Aujourd'hui, avec la crise économique, certains projets qui avaient été imaginés hier, comme par exemple le nouveau stade du Football club brugeois, a dû être abandonné parce que, à la fois la localisation retenue par la Région flamande et la défection de grands partenaires commerciaux n'ont plus rendu possible ce stade.

Je sais que du côté d'Amsterdam, ils projettent de revoir la construction du Stade de l'Ajax, qui est pourtant un stade tout à fait récent. Là aussi, ils voudraient en aménager un nouveau mais, même problème que pour Bruges, les partenaires commerciaux ne sont pas nécessairement présents comme nos amis hollandais l'espéraient.

À Charleroi, de toute façon, il faudra un nouveau stade, puisque le Conseil d'État ayant annulé le dernier permis que j'avais délivré, un peu en désespoir de cause, parce que nous connaissons la situation administrative du club. Cela a permis de continuer ses compétitions et amener la ville, en dialogue avec le club, à trouver un nouveau site. Pour Charleroi, c'est donc inévitable.

Pour le Standard, je sais qu'il y a des ambitions importantes, puisque M. D'Onofrio et M. François ont demandé à me rencontrer pour voir de quelle manière nous pourrions intervenir, sachant que, dans les deux cas, nous sommes très largement tributaires du Mondial.

S'il y a Mondial — ce que j'espère, ce que je souhaite -, on peut imaginer une intervention pour partie de la FIFA puisque l'Euro 2000 a été positif pour votre ville. Il pourrait y avoir, me semble-t-il, une intervention du Fédéral et du club bénéficiaire des installations et, enfin, cela va sans dire, de la Région wallonne.

Je vous donne rendez-vous dans les toutes prochaines semaines et nous pourrons alors, de manière beaucoup plus précises, faire le point sur cette importante question que sont les infrastructures de nos deux clubs phares wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, sachant que ce dossier doit évidemment faire son chemin. Mais au moment du dépôt de ma question, nous n'avions pas de nouvelle au niveau de Charleroi dans l'implémentation future d'un stade.

Je suis heureux d'entendre que les choses avancent, que le soutien de la Région wallonne est toujours d'actualité, que ce soient des pistes qui sont bien réfléchies, à savoir dans l'utilisation complète

de ce que doit représenter un stade de football à l'avenir. Ce volet de la rentabilité m'intéresse aussi et je pense qu'on ne peut de toute façon axer le développement futur au niveau de la rentabilité des stades que sur des stades qui sont nouveaux. C'est un peu compliqué d'oser imaginer de faire du culturel dans un stade de foot quand on n'a pas les structures pour le faire.

Je souhaite à la Région de pouvoir continuer ce dossier, en corrélation avec les autorités liégeoises et celles de Charleroi.

QUESTION ORALE DE M. PIRLOT À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES POLITIQUES D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Pirlot à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les politiques d'insertion des personnes handicapées sur le marché de l'emploi ».

La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – Le taux d'emploi des personnes moins valides en Belgique est l'un des plus bas en Europe. Ainsi, 18% seulement des personnes lourdement handicapées travaillent-elles, contre 37% des personnes plus légèrement handicapées et 56% des personnes valides. Dans l'Union européenne, ces mêmes pourcentages s'élèvent respectivement à 24%, 46%, et 62%.

En Belgique, sur les 75.000 bénéficiaires d'une allocation de remplacement, moins de 4% disposent d'un revenu professionnel. Dans les représentations sociales, le handicap reste un facteur discriminant à l'emploi, synonyme de sous-qualification, de frein au travail, d'adaptations lourdes à réaliser. Ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité.

En Région wallonne, des initiatives visant à l'insertion des personnes handicapées ont été mises en place. On sait qu'il existe une convention de collaboration entre l'AWIPH et le FOREM. Des agents de l'AWIPH sont présents dans les Carrefours Emploi-Formation du FOREM pour sensibiliser au handicap et renseigner plus spécifiquement les personnes. La fréquentation par des personnes handicapées de ces CEFO s'élève à 6% du total.

Le FOREM adapterait actuellement au fur et à mesure l'accessibilité aux PMR de ses implantations (CEFO, Maisons de l'EMPLOI, Centres de formation). Le site du FOREM est certifié par le label Anysurfer, label de qualité garantissant l'accessibilité du site au plus grand nombre de personnes.

On peut encore citer le décret visant à promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées sur le marché de l'emploi, voté sous la législature précédente et qui accorde des primes aux entreprises désirant former ou employer des personnes moins valides. Le Gouvernement précédant s'était également engagé à mieux intégrer les personnes handicapées au sein de l'Administration wallonne.

On doit donc constater, Monsieur le Ministre, que certaines actions ont déjà été entreprises. Mais selon moi, ces initiatives restent mal coordonnées, fragmentaires, alors que la DPR consacre un important passage à promouvoir l'égalité devant l'emploi et la formation. Il est ainsi inscrit que le Gouvernement devra concentrer un maximum d'énergie sur la formation et en particulier les 15-25 ans de manière à éviter la perte des acquis scolaires et des habitudes de la vie active, notamment en :

- développant la fonction d'accompagnement à l'emploi dans les services d'aides aux personnes en situation de handicap ;
- soutenant l'accès aux formations organisées par le FOREM et ses partenaires à destination des personnes handicapées ;
- implantant des délégués de l'AWIPH au sein des services de FOREM-Conseil ;
- renforçant le *jobcoaching* des personnes en situation de handicap ;
- imposant à toute entreprise publique la publication du pourcentage de personnes handicapées au sein de son personnel.

Par ailleurs, on peut également lire que le Gouvernement entend :

- poursuivre les efforts entamés afin d'atteindre l'obligation de 2,5% de travailleurs en situation de handicap dans la fonction publique wallonne ;
- développer des politiques prospectives et incitatives pour les employeurs privés via l'information et la réalisation d'un programme de sensibilisation aux chefs d'entreprises en concertation avec le fédéral ;
- réaliser un site internet commun au FOREM et à l'AWIPH globalisant offres et demandes d'emplois à destination des personnes en situation de handicap en vue de faciliter leur embauche.

Je voudrais souligner particulièrement ce dernier point car il existe une initiative similaire soutenue par ACTIRIS et le VDAB. Un site de recrutement en ligne, spécialement destiné aux personnes handicapées, a vu le jour, fruit d'un partenariat public-privé, unissant les efforts de la Région

bruxelloise, la CoCof et le secteur privé à travers des entreprises «*socialement responsables*». Ce site, Wheelit, tend à favoriser l'insertion des personnes handicapées en les encourageant à devenir des acteurs économiques de la société. Il s'agit d'une interface entre demandeur d'emploi et employeurs qui propose une banque CV en ligne, des aides aux démarches administratives pour l'obtention des aides, etc.

Donc, on le voit, si les idées et initiatives ne manquent pas, ne faudrait-il pas imaginer de les coordonner?

Une politique d'insertion ambitieuse, par l'emploi, des personnes handicapée est-elle envisagée? Si oui, avec quels moyens alloués?

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous annoncer des actions concrètes déjà en cours et un calendrier pour leur mise en oeuvre?

Je vous remercie d'avance pour les éléments de réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous remercie Monsieur Pirlot car il s'agit d'un sujet sensible: permettre à des personnes qui présentent un handicap de pouvoir elles aussi s'épanouir en trouvant un travail, ce qui est évidemment la première condition d'insertion dans la «*vie ordinaire*».

La difficulté, vous l'avez bien mesuré, Monsieur le Député, c'est que vos questions concernent plusieurs départements: le département des Pouvoirs locaux et celui de la Fonction publique, mais la première responsable, c'est bien entendu Mme Tillieux puisqu'elle a la tutelle sur l'AWIPH qui intervient dans l'accompagnement, l'insertion des personnes handicapées voire même dans l'octroi d'un certain nombre d'incitants pour permettre le recrutement. Je ne veux pas me dérober, mais il y a aussi le département de l'emploi et de la formation. Vous avez fait quelques suggestions dont j'ai apprécié la pertinence.

Je pense que depuis de nombreuses années, il y a une collaboration qui s'exerce entre le FOREM et l'AWIPH, notamment avec les organismes de formation. Mais toutes ces initiatives et vous avez raison — ayons le courage de le dire — ne nous permettent pas aujourd'hui de nous situer dans la moyenne européenne en matière d'insertion des personnes handicapées.

Probablement faut-il y voir aussi un lien avec notre propre situation d'emploi où, malheureusement, nous avons un certain nombre de demandeurs d'emploi, parfois même de longue durée ou très faiblement qualifiés.

Ce qui peut expliquer cela en partie.

Vous me demandez très clairement quels sont les moyens que l'on peut mettre en oeuvre? Je crois qu'en terme d'évaluation des stratégies des actions, nous ne disposons pas aujourd'hui — je dois bien le reconnaître parce que votre question m'a amené à le vérifier — d'indicateurs précis sur les résultats de la politique que nous menons actuellement. Donc, j'ai le sentiment que nous avons besoin de cet outil, nous avons besoin de cette information et, suite à votre question, je me propose de charger le Comité d'accompagnement de la convention cadre entre les Ministres de l'Emploi, de la Formation, de l'Action sociale et de l'AWIPH, de nouvelles missions.

Ces nouvelles missions, en quoi pourraient-elles consister?

C'est l'observation et le suivi des initiatives régionales. C'est le recueil des évaluations des actions menées en Région wallonne, c'est une nouvelle force d'avis et de propositions notamment en vue d'améliorer le pourcentage d'intégration socio-professionnel dont nous reconnaissons qu'il est malheureusement inférieur à celui de l'Union européenne et pour lequel nous devons nous mobiliser. Enfin, au Gouvernement, c'est-à-dire avec Mme Tillieux, M. Nollet et M. Furlan, je crois que nous devrions pouvoir chaque année déposer un rapport dans nos différents départements sur l'insertion des personnes handicapées, voir là où il y a des difficultés, là où l'incitant n'est pas suffisant, là où il y aurait lacune de formation pour ne donner que ces seuls exemples là.

Vous m'interrogiez aussi dans le document annexé à votre question orale sur la coordination au niveau plus régional et donc dans chaque territoire du FOREM. Là où il y a un Comité sub-régional de l'emploi et de la formation, il y a un cadre méthodologique de coordination des actions qui visent à promouvoir l'intégration des publics éloignés de l'emploi. C'est notamment ce que Jean-Claude Marcourt avait mis sur pied. Le dispositif intégré d'insertion permet, ou devrait permettre, de mobiliser les opérateurs et les acteurs de l'insertion autour d'objectifs établis en concertation sur base d'un diagnostic socio-économique du territoire et en fonction des profils concernés, notamment les personnes pour lesquelles, à juste titre, vous vous préoccupez. C'est ce cadre méthodologique appelé «*Concert'action*» qui est d'ailleurs financé par le Fonds social européen en la matière.

Partant de cette dynamique territoriale, je compte demander à chacune des sous-régions de définir ses objectifs annuels en matière d'intégration des personnes handicapées pour pouvoir, comme je vous l'indiquais dans la première partie de ma

réponse, pister, évaluer, suivre et voir, sous-région par sous-région, comment se comportent les employeurs et avec quel succès nos favorisons l'insertion des personnes handicapées, et le cas échéant, dans le cadre du rapport annuel, prendre un certain nombre de nouvelles initiatives.

Troisième parti, c'est votre suggestion tout à fait pertinente de réaliser un site internet, un peu sur le modèle Wheelit que vous avez évoquez. Et là, je ne manquerai pas de solliciter la contribution de l'avis du Comité d'accompagnement entre le FOREM et l'AWIPH pour que nous puissions, le plus rapidement possible, disposer d'un tel site. J'ai par ailleurs le sentiment de pouvoir, sur un même site, reprendre les offres et les demandes d'emplois pour ces personnes-là. Ce serait de nature à très largement favoriser leur rencontre.

Voilà déjà un premier point.

Je verrais aussi ce que l'on peut faire à travers Synerjob .Il s'agit d'une asbl qui regroupe, dans notre pays, tous les services publics de l'emploi. Que ce soit le VDAB, Actiris ou encore le FOREM. Je vais donc demander de mettre à l'ordre du jour de Synerjob les initiatives prises à Bruxelles et en Flandre pour voir ce en quoi nous pourrions nous inspirer pour favoriser l'emploi.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous ou, plus exactement, vous reviendrez vers moi, j'en suis convaincu. Laissez-nous un semestre, si vous le voulez bien, pour que nous puissions à la fois progresser sur le site, sur la stratégie d'évaluation de l'observation et de recommandation et pour que nous puissions mobiliser les différents partenaires sous-régionaux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pirlot.

M. Pirlot (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Effectivement, en bon gaumais, vu que nos sommes têtus, je ne manquerai pas de revenir vers vous dans un semestre par rapport à cette problématique qui me tient à coeur.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DU FAIBLE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS DE PLUS DE 55 ANS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la problématique du faible taux d'emploi des travailleurs de plus de 55 ans ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Ma question orale est basée sur un article paru dans FORWARD, une publication éditée par la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) et qui affirme que les belges quitteraient le marché du travail après une carrière de 28,4 ans en moyenne tandis que chez nos voisins européens, la durée d'une carrière complète approcherait plutôt les 30 années. Dans certains pays européens ; comme le Danemark, la carrière moyenne des travailleurs s'élève à près de 37 ans. Tout ceci étant évidemment beaucoup moins que les 45 ans de services nécessaires pour, théoriquement, bénéficier d'une retraite complète.

Le Service public fédéral Emploi présente des chiffres qui attestent que le taux d'emploi des plus de 55 ans s'est, cependant, légèrement amélioré ces dernières années, passant de 31,8% à 34,5% de 2005 à 2008. Ce qui reste insuffisant pour combler la différence par rapport aux autres pays européens.

Ceci constitue évidemment une question qui doit nous interpeller au premier chef, dans la mesures où nous traversons actuellement une crise économique pesant sur l'emploi en général et plus particulièrement sur l'emploi de ceux qui, aux yeux des patrons, coûtent le plus, à savoir les travailleurs ayant passé un certain âge.

La FEB poursuit alors son analyse et déclare que les objectifs du Pacte entre les Générations ne pourront êtres atteints en 2011, comme prévu initialement. Rappelons que les objectifs du Pacte des Générations étaient, entre autres, d'encourager les travailleurs à allonger leur carrière, d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs plus âgés et de décourager les départs précoces via la pré-pension.

Le Service Public Fédéral de l'Emploi est quant à lui moins catégorique que la FEB et pointe quelques avancées positives. Il rappelle, en outre, la nécessité d'évaluer le Pacte au terme de la période prévue. On doit tout de même relever que le Pacte des Générations a exercé une pression sur le monde des travailleurs alors que les résultats, du moins en ce qui concerne les travailleurs plus âgés, ne sont pas à la hauteur des espérances. Même s'il relève de compétences exercées par le Fédéral, que pensez-vous, Monsieur le Ministre, du maintien de ce pacte ?

Notons au passage que je ne partage pas les conclusions des patrons lorsqu'ils évoquent comme causes essentielles du faible taux d'emploi des travailleurs de plus de 55 ans : le coût du salaire, le recours trop facile à la pré-pension, les lacunes en termes d'employabilité et la motivation des travailleurs. Tout cela ressemble très fort à un débat

presque idéologique visant à détricoter, à terme, notre modèle social. Permettez-moi de développer quelques réflexions relatives à ces éléments présumés responsables du faible taux d'emploi des travailleurs plus âgés.

Je suis évidemment conscient qu'un travailleur âgé de 60 ans gagne un salaire plus élevé que son collègue de 25 ans. C'est, en partie, à cause de ce coût, que les travailleurs plus âgés risquent, en cas de crise, de perdre leur emploi plus vite que d'autres — notamment dans les métiers nécessitant moins de qualification de la part du travailleur.

Une fois licenciés, il est admis que ces travailleurs retrouvent plus difficilement de nouvelles perspectives.

Tout ceci m'inspire une réflexion : ne devrions-nous pas, Monsieur le Ministre, mettre sur pied un régime du type Plan de résorption du Chômage (PRC) destiné au maintien des travailleurs âgés dans l'emploi — notamment dans les secteurs frappés par ce que nous appelons la pénurie de main d'œuvre qualifiée ?

Les patrons constatent que, je cite : «*malgré le Pacte des Générations, environ 16.000 travailleurs se sont ajoutés aux rangs des pré-pensionnés en 2008, soit un petit peu plus qu'en 2004*». Ils déplorent donc le fait qu'en cas de licenciement collectif, on recourt trop aisément à la pré-pension. C'est cependant, selon moi, dans bon nombre de cas, la seule issue permettant d'éviter le licenciement sec avec toutes ses conséquences en termes de pouvoir d'achat des travailleurs concernés. Tant que d'autres mesures plus respectueuses du travailleur n'existent pas, je plaide pour le maintien de la pré-pension dans les entreprises en difficultés graves comme outil pour atténuer les conséquences sociales de licenciements collectifs.

Je voudrais également évoquer le troisième facteur explicatif cité précédemment, soit l'employabilité des travailleurs. Celle-ci dépend, pour partie, des efforts en matière de qualification professionnelle. On constate cependant une stagnation dans les efforts de formation consentis par les employeurs, alors qu'ils s'étaient engagés à consacrer un peu plus de 2% de leur coût salarial à la formation. Le SPF Emploi constate que seulement 5% des travailleurs âgés bénéficient de formations professionnelles individuelles.

Une des recommandations du rapport d'évaluation intermédiaire du Pacte entre les Générations réalisé par le SPF Emploi est d'investir massivement dans la formation continuée à tout âge, et notamment via une responsabilisation des employeurs.

Je suis dès lors heureux de lire dans la DPR que le Gouvernement wallon envisage de participer, avec le Gouvernement Fédéral, à une stratégie globale visant à obtenir un investissement plus important des secteurs professionnels dans la formation continuée, en vue d'atteindre les 1,9% de la masse salariale.

Je suppose que l'objectif étant formulé, les contacts avec votre collègue, le Ministre de l'Emploi au niveau fédéral, ont été pris afin que ce passage de la DPR soit mis en chantier. Pouvez-vous m'informer quant aux démarches concrètes entreprises en la matière ?

Enfin, et je vais de nouveau citer le discours de la FEB : «*Garder les travailleurs motivés, surtout au-delà de 60 ans, ne serait donc pas une chose aisée. Parmi les évolutions positives, les experts du SPF Emploi épinglent cependant la communication automatique du montant de la pension à partir de 55 ans ou l'apparition de nouvelles formules de temps partiel et crédit-temps, pour autant qu'elles ne s'assimilent pas à de la pré-pension.*».

Ils déplorent que les travailleurs ne s'engagent pas assez dans ces nouvelles mesures proposées. Cela ne m'étonne guère vu que de telles mesures entraînent généralement une perte de pouvoir d'achat à des moments délicats de la vie du travailleur, lorsqu'il s'agit par exemple de financer les études des enfants dans une période où le coût général de la vie augmente.

Pour terminer et en fonction des constatations que je viens de détailler, je voudrais connaître votre position générale par rapport à cette problématique. Quelles seront vos actions dans ce dossier ? Avez-vous déjà élaboré certaines mesures spécifiques permettant d'augmenter le taux d'emploi des travailleur de plus de 55 ans ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Notre Collègue, M. Stoffels, a le nez fin. Sa question est on ne peut plus pertinente, puisque nous étions encore ce matin en Conférence interministérielle de l'Emploi, qui impliquait l'ensemble des ministres de l'Emploi au niveau régional, nos amis de la Communauté germanophone, les cabinets de Mme Onkelinx, de Mme Laruelle et l'ensemble, sous la responsabilité de Mme Milquet. Le débat portait effectivement sur les nouveaux incitants que le Fédéral compte déployer, que ce soit pour les jeunes demandeurs d'emploi ou encore pour les plus âgés.

D'emblée, j'ai envie de vous dire que ma priorité, au nom du Gouvernement wallon, est double : ce sont les jeunes demandeurs d'emploi, parce que nous en avons un certain nombre qui, malheureusement, quittent l'école pour s'installer durablement dans le

chômage, ce qui n'est pas une perspective de carrière. Souvent, c'est le manque de formation, et fatalement d'expertise, puisqu'ils n'en ont guère. L'autre priorité, c'est de nous occuper de celles et ceux qui sont victimes de la crise. C'est ce qu'on appelle, en termes techniques, les flux, c'est à dire que, lorsque quelqu'un vient s'inscrire comme demandeur d'emploi — soit parce qu'il a perdu son emploi, soit parce qu'il quitte l'école — il est probablement dans la situation où il a le plus de chances de (re)trouver du travail.

Autrement dit, plus vous restez longtemps au chômage, plus votre motivation s'étiole, pour finalement disparaître et vous n'avez plus cette réactivité que peut avoir le flux.

Le débat n'est pas simple parce que, pour nous, du côté de la Région wallonne, ce que nous souhaitons, c'est que les jeunes — dès qu'ils sont depuis six mois au chômage, qu'ils n'ont pas franchi l'enseignement secondaire supérieur — bénéficient d'un accompagnement appuyé d'incitants au niveau fédéral, dans les mesures qu'a esquissées Mme Milquet.

On constate que du côté flamand, on souhaite davantage viser des situations plus restrictives. Nos amis flamands souhaitent que les intéressées soient depuis un an au chômage, et qu'ils n'aient pas dépassé les moyennes inférieures. Vous constatez que là, nous ne sommes déjà pas d'accord sur le profil du jeune qu'il faut aider. Mmes Laruelle et Milquet ont largement abondé dans notre sens ce matin pour dire qu'après six mois, la motivation a déjà fortement disparu, c'est le moment de s'occuper d'eux. Un an nous paraît excessif. Quand on voit la structure de nos demandeurs d'emploi, nous en avons un certain nombre qui, effectivement, n'ont pas dépassé l'enseignement secondaire supérieur. Une fois que vous avez un diplôme Bac+3 ou davantage, vous avez infiniment plus de chances de trouver du travail.

Le deuxième enjeu, ce sont les demandeurs plus âgés. Cherchant un compromis à l'égard de nos amis flamands, nous avons rencontré leur attente puisque le texte du Fédéral portait à 45 ans. Nous avons finalement accepté de le porter à 50 ans, pour pouvoir vraiment bien calibrer celles et ceux dont vous voulez vous occuper, et dont je partage la préoccupation, c'est-à-dire les travailleurs plus âgés.

Autant nous avons pu satisfaire nos amis flamands sur la deuxième partie, autant sur la première partie ils sont restés totalement sur leurs positions. Il y avait un troisième dossier sur la table, qui me paraissait plutôt prometteur : Mme Milquet a suggéré qu'au sein du FOREM, on crée un fonds budgétaire permettant d'alimenter le financement de certaines formations spécifiques. Dans ce cadre, Monsieur Stoffels, nous pensions évidemment à votre interpellation pertinente sur le déficit des formations pour les travailleurs âgés. Nous aurions donc pu augmenter l'offre de formation grâce à ce fonds, qui serait mis à la disposition des trois Régions.

Vous aurez remarqué l'intelligence du dispositif, puisque ce sont des moyens du Fédéral, mis à la disposition des Régions dans le cadre de convention entre l'ONEm et, à notre niveau, le FOREM, et je me suis permis d'y ajouter l'IFAPME, ce qui a été accepté par ma Collègue fédérale de l'Emploi, Mme Milquet ; et tout cela, de manière très pragmatique, sans se lancer dans des transferts de compétences toujours hasardeux — rappelez-vous les différents paquets qui n'ont jamais abouti dans les transferts de compétences.

Mme Milquet est allée plus loin en disant : « *dès la fin de l'année prochaine, on va pouvoir vérifier, évaluer, l'usage de ces montants financiers et les résultats d'insertion qu'ils ont provoqué* ». Malheureusement, nos amis néerlandophones, là aussi, n'ont pas accepté, parce qu'ils considèrent que ce n'est pas nécessaire de passer par le truchement de l'ONEm et qu'en outre, il s'agirait d'une forme de refédéralisation de compétences de formation qui sont régionalisées. Vous voyez que la question communautaire est partout, même lorsqu'on met des moyens financiers.

Nous, nous allons saisir la balle au bond du Fédéral, puisque voilà des moyens nouveaux, complémentaires, qui tombent à point nommé, et que nous allons utiliser dans les deux cibles que je vous ai rappelées : les jeunes peu qualifiés avec six mois de chômage ou les plus de 50 ans, notamment dans le volet formation.

C'est pour cela que l'initiative de Mme Milquet tombe d'autant mieux qu'elle va s'adosser à notre propre démarche. Nous voulons installer, à partir du mois de janvier 2010, un référant unique, un coach unique, ce qui veut dire que celui ou celle qui a plus de 50 ans, qui vient de perdre son emploi, dont on constate qu'il n'a pas le bagage nécessaire pour se réinsérer dans un certain nombre d'emplois, on pourra le lui proposer. Nous aurons ce nouveau financement en provenance du Fédéral, c'est donc là tout bénéfice pour le travailleur âgé qui, de surcroît, va bénéficier d'un soutien beaucoup plus rapproché.

Enfin, autre initiative intéressante du Fédéral dans laquelle nous allons nous inscrire, c'est le tutorat. Un certain nombre de ces travailleurs plus âgés ont une réelle expérience, à l'inverse de celles et ceux que je viens de présenter. On pourrait donc favoriser le recrutement de ces travailleurs comme tuteurs dans les entreprises pour qu'il y ait une passation du savoir ou de la maîtrise technique. Là aussi, Mme Milquet va nous aider puisque le Fédéral a décidé d'un incitant qui passe de 500 euros à 1.000 euros par mois ; c'est donc la possibilité d'offrir dans un tutorat, qui est évidemment

favorable pour les plus jeunes travailleurs, la valorisation de l'expérience de ce travailleur plus âgé, tout en lui procurant un emploi dans le cadre de la formation.

Vous l'aurez donc compris, ce que nous voulons éviter, c'est que la pré-pension soit la seule solution offerte. C'est pour moi la dernière. Mais avant d'en arriver là, je pense qu'il y a des opérations de référant unique, de formation, de tutorat, de remise au travail avec un certain nombre d'incitants que je viens d'évoquer, qui me paraissent prometteurs.

Nous allons coordonner nos efforts, Fédéral et Régions, au profit de ces travailleurs, sachant qu'il y va aussi — et la représentante de Mme Onkelinx n'a pas manqué de le souligner — du financement de la sécurité sociale. Nous avons intérêt à conserver ces travailleurs actifs en la matière.

Je vous rappelle enfin que dans le cadre des cellules de reconversion, M. Miller m'interrogera sur la question, on y a repris tout licenciement collectif de plus de dix personnes et on y a joint — c'est nouveau pour la Région wallonne — les intérimaires et les contrats à durée déterminée. Or, souvent, les travailleurs âgés repassent par cette case-là, parce qu'on hésite à les reprendre, vu le prix qu'ils représentent à l'engagement. Ce sont parfois des emplois précaires et nous ne les avons pas oubliés non plus dans ces cellules de reconversion.

Sachez, Monsieur Stoffels, que cela participe vraiment à notre priorité que ces travailleurs, qui ont tout donné pendant 15-20 ans et qui sont ensuite victimes de la crise économique, soient traités avec toute la dignité nécessaire et avec tout l'intérêt des niveaux de pouvoir concernés, le Fédéral ainsi que la Région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je suis particulièrement heureux de constater que lui aussi est préoccupé par le drame qui touche les travailleurs âgés lorsque ceux-ci sont confrontés à un licenciement. Pour reprendre sa terminologie, le travailleur âgé, une fois qu'il passe au chômage, risque bien plus que d'autres de passer dans le «*stock d'emplois*» plutôt que de rester dans le «flux d'emplois».

Pour ce qui concerne les mesures concrètes, il va de soi que je vais devoir éplucher, au fil du temps, ce que vont donner les différentes mesures. Il me reste encore à attirer l'attention sur le fait que la problématique de l'employabilité est certainement une conséquence qui découle du niveau de formation, du type de qualification que le travailleur a pu obtenir, et que nous avons aussi certaines réflexions à mener sur «*quels sont les types de formations initiales qui donnent au travailleur futur le plus de chances de trouver un emploi*?». Il y a des types de formation qui mènent directement dans l'impasse et d'autres qui mènent plutôt vers un emploi.

Pour terminer, il me reste à regretter la complexité institutionnelle de notre pays qui, à bon nombre d'égards, constitue des chances, mais aussi parfois des freins, pour faire avancer des dossiers dans l'intérêt de nos concitoyens.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. ANTOINE, VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DE L'ALTERNANCE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesal à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «l'état d'avancement de la réforme de l'alternance».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – La formation en alternance, pédagogie reconnue, a un rôle important à jouer dans notre économie. C'est un de moyens les plus efficaces qui permet au jeune de se former à un métier et d'intégrer par la suite le marché du travail de la meilleure manière qui soit.

Au niveau de l'IFAPME, par exemple, le taux d'insertion est particulièrement positif: 9 mois après la fin de leur formation, plus de 91% des jeunes se sont insérés, c'est-à-dire qu'ils ont intégré une entreprise ou poursuivent une formation complémentaire.

Heureusement, les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont compris l'intérêt de cette formation. Ils souhaitent en faire une filière de qualité, attractive tant pour les jeunes que pour l'entreprise. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la réforme de l'alternance a été lancée sous la précédente législature.

Pour rappel, la réforme de l'alternance vise à:

- harmoniser le statut de tous les jeunes de la filière, quel que soit l'opérateur de formation responsable (CEFA, IFAPME, SFPME) et ainsi garantir une égalité de traitement;
- garantir, à travers un accord avec les partenaires sociaux, un nombre suffisant de places de stage pour les apprenants mais aussi, l'assurance pour l'employeur que chaque jeune soit bien préparé à intégrer l'entreprise;
- assurer le financement de l'alternance et

singulièrement des tuteurs afin d'augmenter le taux et la qualité de l'encadrement ;

- mettre en place l'OFFA (Office Francophone de la Formation en Alternance).

Il est également prévu dans la DPR d'organiser, à l'initiative de l'OFFA, une table ronde mobilisatrice devant accoucher de stratégies de promotion et de développement de la filière d'apprentissage en alternance, afin que celle-ci ne soit plus perçue par le grand public comme la filière «*de la dernière chance*».

Je vous interrogeais, il y a quelques semaines sur cette réforme.

Vous me répondiez alors qu'une première réunion de concertation était programmée le 22 octobre dernier avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réunion devait permettre de cerner la programmation des actions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs visés, à savoir :

- l'obtention par les stagiaires du Certificat de qualification de l'Enseignement ;
- la définition du contrat commun, d'un statut commun donc, pour tous les élèves et stagiaires ;
- la révision des primes et incitants ;
— la mise en place de l'OFFA ?

Cette réunion a-t-elle eu lieu ? Quelles conclusions peut-on en tirer ?

Vous précisiez également, je cite, «*sur base de priorités définies suite à cette réunion, un échéancier sera alors envisagé avec l'ensemble des acteurs concernés et avec l'appui des trois ministres en charge de l'alternance*».

Cet échéancier a-t-il pu être réalisé ? Si oui, pouvez-vous nous en dire davantage ?

En outre, vous affirmiez que des campagnes de promotion de la formation en alternance étaient prévues de manière à rendre davantage visible cette filière et à en améliorer l'image auprès du grand public.

A-t-on une idée aujourd'hui de la manière dont ces campagnes vont se dérouler ? Et quand débuteront-elles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Lors d'une précédente question, plus que jamais, le souhait du Gouvernemant wallon de faire de la formation en alternance une filière de qualité reste une préoccupation fondamentale et un objectif majeur pour nos gouvernements. Du reste, conjointement avec ceux de la Communauté française et du Collège de la Commission communautaire française, pour qu'il devienne réellement un instrument fondamental à l'acquisition par les jeunes, de compétences et de qualifications par les jeunes dans l'espace francophone, contribuant ainsi à l'objectif global, partagé par tous, d'augmenter la qualité de l'enseignernent et de la formation.

Ainsi que je vous l'ai signalé lors de ma précédente réponse relative à l'état d'avancernent de la Réforme de l'alternance, une rencontre entre les représentants des cabinets concernés celui de l'Enseignement de la Communauté française, de la Formation en Région wallonne et de la Cocof — s'est bel et bien tenue dernièrement comme je m'y étais engagé devant vous afin de poursuivre les travaux initiés lors de la première législature.

Les décisions prises lors de cette réunion concernent non seulement l'échéancier relatif à la programmation à mettre en place afin d'atteindre les objectifs visés dont vous faites mention, mais surtout et en priorité numéro un, vous l'aurez compris, c'est la mise en place de l'OFFA.

Du reste, pour ne pas perdre le moindre acquis, je me suis entouré de Mme Fallès qui était l'experte de M. Tarabella sur la question, pour ne rien perdre de tout ce qui a été réalisé et pour, au plus vite, mettre sur pied cet organisme.

C'est du reste pour cela que dans la droite ligne de cette réunion intercabinets des différents ministres concernés, une note — vous voyez que nous progressons — aux gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ainsi qu'au Collège de la Commission communautaire française est en cours de finalisation. Elle sera déposée dans les différents gouvernements début décembre, c'est-à-dire d'ici une quinzaine de jours plus tard.

Vous m'interrogez sur l'organisation d'une table ronde qui a été prévue effectivement dans la DPR — à l'initiative de l'OFFA. Vous comprendrez qu'il faut bien sûr mettre d'abord l'outil sur les rails, en organiser sa création et les recrutements de ses collaborateurs pour qu'elle puisse avoir lieu. C'est vraiment la priorité, , parce que si nous n'avons pas l'OFFA, nous n'aurons pas la standardisation et la reconnaissance de l'ensemble de la formation en alternance.

Ce qui est d'autant plus nécessaire que ce matin encore, lors de cette conférence ministérielle, Mme Milquet a rappelé un certain nombre d'incitants qu'ont été pris au niveau fédéral pour favoriser la création de stages en alternance, ce dont nous avons besoin, que ce soit pour l'enseignement à horaire réduit, les CEFA ou encore la Promotion sociale,

voire bien sûr l'IFAPME, le FOREM ou d'autres organismes de formation.

En ce qui concerne les campagnes de promotion de la formation en alternance menées par l'IFAPME, qui est effectivement l'opérateur public par excellence de la formation en alternance en Wallonie, ils sont actuellement occupés à mettre sur pied ce plan de communication, mais il n'a pas encore été approuvé par son Comité de gestion de l'institut. Il le sera probablement début de l'année prochaine, pour janvier 2010, et nous pourrons alors déployer pleinement la valorisation de cet outil.

Le plan de communication dont je parle pour l'IFAPME devra répondre aux objectifs qui lui ont été assignés dans le Contrat de gestion 2006-2010. Nous arrivons d'ailleurs au terme de ce contrat de gestion qui repose sur une communication appropriée, c'est-à-dire efficace dans ses résultats, réaliste dans ses objectifs et raisonnable dans ses coûts, puisque vous le savez, le Gouvernement a décidé de réduire les crédits de communication.

Mais enfin, il n'empêche, l'IFAPME veut être vu et reconnu. Du reste, vous l'avez vu à la rentrée de cette année, au mois de septembre, un toutes-boîtes a été largement distribué dans toute la Wallonie et elle entend bien sûr se faire reconnaître par les jeunes, par leur famille sur les différents avantages qu'offre la formation organisée par le réseau de l'IFAPME en regard des parcours, des projets et surtout du taux de réinsertion qui est vraiment magistral une fois que vous avez terminé votre parcours en alternance.

Enfin, c'est d'être reconnu bien sûr par l'ensemble des partenaires concernés en la matière, et donc cette campagne va s'étaler de mai à octobre 2010, dès lors qu'elle aura été approuvée début de l'année prochaine par son Comité de gestion en la matière.

L'esprit de la campagne de promotion à venir, comme pour les années antérieures, est de montrer à chacun que la formation en alternance à l'IFAPME n'est pas une formation de «*la seconde chance*» mais bien une formation choisie et qui donne accès à des métiers d'avenir.

Rappelons que le slogan de la campagne 2009 était celui-ci: «*Pourquoi pas toi? Tu* as *l'avenir devant toi et plus de 100 métiers qui vont avec.*». Il était soutenu par une série de supports mettant des jeunes en situation.

L'accueil qui a été réservé par la population à la campagne de promotion 2009 fut très positif, les indicateurs comme le nombre d'appels au Centre de contacts de l'IFAPME et le nombre de visites du site www.ifapme.be faisant foi.

Je crois que nous avons vraiment intérêt à mieux faire connaître cet outil et les différentes formations qu'il organise.

Je ne manquerai pas, dès lors que le plan de communication sera approuvé, de venir peut-être vous le présenter ici ou de demander plus directement aux gestionnaires de l'institut de venir le présenter. Il s'agira d'affichage, de mailing, d'insertion dans la presse ou encore de spots radio sans oublier une campagne de *sweet marketing* à travers toute la Wallonie.

Le but étant de faire descendre l'IFAPME là où les jeunes se trouvent, par un certain nombre de *mici domenici* qui les sensibiliserait à leur démarche, et bien évidemment une brochure toutes-boîtes sera reconduite dès l'année prochaine pour l'ensemble des Wallons.

Vous le voyez, nous sommes vraiment très actifs et j'ai le sentiment que la formation en alternance — un peu à l'instar du modèle allemand — est manifestement la meilleure chance de combiner emploi et formation pour finalement décrocher définitivement du travail, et donc nous resterons particulièrement attentifs.

Rappelons les échéances: décembre, la note calendrier pour la création de l'OFFA et puis ensuite la campagne de communication dans le chef de l'IFAPME.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci Monsieur le Ministre pour les réponses apportées. Merci aussi pour les engagements que vous avez tenus. Deux petits commentaires peut-être. D'abord, un, je pense comme Monsieur le Ministre, que la priorité doit être l'OFFA, puisque c'est l'OFFA qui doit être un peu le moteur, le déterminant de actions à mener et en fonction de l'échéancier que vos avez précisé.

Deuxième petite remarque, c'est que les campagnes de promotion, j'entends bien l'échéancier, j'entends bien aussi la proposition que vous faites à la présidente de la commission que nous pourrions aussi présenter ce plan de communication. Je pense que ce serait une bonne idée d'être tout particulièrement attentifs aux résultats qui ont été engrangés en 2009, de tenir compte des remarques qui ont été déjà faites à l'IFAPME — remarques positives en l'occurence — pour encore être plus performants en 2010, parce que j'estime aussi que la formation en alternance est vraiment une filière plus qu'intéressante, et ce n'est pas non plus, comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, la seconde chance, mais c'est au contraire l'opportunité pour ces personnes de trouver du travail. Donc, je voudrais vraiment vous remercier pour votre détermination et votre dynamisme en la matière.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS,
SUR
« LA COUPE D'EUROPE DES DAUPHINES À CHARLEROI »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « La coupe d'Europe des Dauphines à Charleroi ».

La parole est à M. Cruke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Je vous faisais signe en disant que cette question ne prendrait pas de longs débats, je l'aurais mise par écrit si la date n'avait pas été aussi proche, à savoir le 2 décembre prochain, où les Dauphines de Charleroi, qui sont en tête, Monsieur le Ministre le sait sûrement, du championnat. Une des seules équipes francophones qui évolue à ce niveau là et qui évolue au niveau européen, et c'est une occasion unique de pouvoir organiser cette manche de la coupe d'Europe non pas à Charleroi mais au Couvidôme.

Il y a une demande d'aide, pour rappel, une intervention financière exceptionnelle qui a été faite auprès de votre cabinet et de l'administration.

Le Dauphines ont reçu un accusé de réception d'INFRASPORT en précisant qu'une proposition vous avait été faite.

La compétition ayant lieu le 2 décembre, ma question est très simple : quel est le suivi réservé à ce dossier ?

Une réponse favorable peut-elle être espérée et attendue de votre cabinet ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La réponse est très simple. Oui, bien évidemment nous suivons avec grand intérêt cette équipe de l'élite francophone en matière de volley et leurs déplacements.

Est-ce que la Région va les aider ? Non. Est-ce que la Communauté française va les aider ? Oui. Parce que, c'est auprès de la Communauté française qu'il fallait déposer un dossier. Nous disposons, vous le savez, depuis de nombreuses années, de ce qu'on appelle des crédits de notoriété pour des grandes rencontres internationales, et justement pour vous être agréable, mais surtout aux Dauphines, le budget était épuisé lorsque je suis arrivé, et donc nous avons décidé, à l'ajustement budgétaire — de le rendre opérationnel par une délibération budgétaire — et donc d'augmenter le crédit de 90.000 euros.

Il passera de 300 à 390.000 euros pour couvrir ce type de déplacements, l'administration a bel et bien été saisie du dossier et calcule les coûts de déplacements. Nous les couvrirons, soyez tout à fait rassuré. Vous pouvez dire aux Dauphines que nous les soutiendrons à partir de la Communauté française parce que c'est là que se trouve l'article.

Vous le savez, en Région wallonne, c'est d'avantage les crédits d'infrastructures ou de promotion locale, pas de promotion internationale, ça c'est pour la Communauté française, donc soyez ravi, vous pouvez leur annoncer la bonne nouvelle.

On doit un peu calculer parce qu'en fait, c'est le déplacement de l'équipe, du staff technique, etc... Il n'y a pas de souci, il y a une provision totale de 90.000 euros qui existe et il nous reste 6 semaines de dépenses, donc il n'y a aucun problème.

M. Crucke (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE
DE M. JEHOLET À M. ANDRÉ ANTOINE,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS,
SUR
« LA NOMINATION D'UN OBSERVATEUR DU GOUVERNEMENT WALLON DANS LES ORGANES EXÉCUTIFS DES AÉROPORTS WALLONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la nomination d'un observateur du Gouvernement wallon dans les organes exécutifs des aéroports wallons »

La parole est à M.Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – J'avais déjà eu l'occasion de vous interroger début octobre et je vous avais réinterrogé par écrit dans le courant du mois d'octobre, et j'ai eu une réponse signée par vous mais qui émane de l'administration essentiellement.

En fait, ma question concerne la surveillance de la gestion des aéroports. Pour deux raisons, c'est que via la SOWAER, la Région est un actionnaire important de ces aéroports et deux, on a constaté ces derniers temps certaines dérives que ce soit à l'aéroport de Charleroi mais aussi une remise en cause publique de la gouvernance à Liège Airport.

Donc, c'est une question qui a tout son sens. Elle porte — c'est vrai que cela peut paraître technique ou procédurier — sur le fait d'avoir un observateur du Gouvernement wallon, non pas au conseil d'administration puisqu'il y a là pas mal d'administrateurs qui sont désignés par la Région wallonne, mais dans les instances exécutives.

Je vous repose la question parce que vous sembliez très ouvert, dans cette commission, en disant qu'au niveau des instances exécutives, il n'y a pas d'observateurs, donc l'idéal serait d'avoir un observateur du Gouvernement wallon; et que dans la réponse écrite obtenue de votre administration, soit précisé qu'il existe des observateurs du Gouvernement wallon au sein des conseils d'administration et que tout fonctionne très bien. L'important, ce n'est pas qu'il y ait des observateurs au conseil d'administration, mais dans les structures exécutives et que tout fonctionne très bien. Si cela fonctionnait si bien que cela, cela se saurait et on l'aurait su auparavant.

Monsieur le Ministre, j'ai quatre questions bien précises.

Comptez-vous, comme vous l'aviez indiqué le 5 octobre, demander aux organes de gestion quotidienne des deux aéroports wallons d'accueillir en leur sein un observateur du Gouvernement? Quels seraient son rôle et son statut? Selon quelle procédure ce poste serait-il attribué? Quel est le calendrier que pourrait prendre cette opération, quand pensez-vous concrètement pouvoir mettre en place ces observateurs?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je pense que M. Jeholet ne contestera pas l'utilité de pouvoir disposer, dans le chef du Gouvernement, d'un observateur, de quoi permettre une information rapide et réciproque entre les deux sociétés d'exploitation des deux aéroports — Liège Airport d'un côté, BSCA de l'autre — et le Ministre.

La Région wallonne est propriétaire des deux installations. Elle en a concédé la gestion à BSCA et à Liège Airport mais il n'empêche, nous sommes constamment sollicités, que ce soit par la voie syndicale — je vais encore les recevoir très prochainement -, que ce soit, pour Charleroi, par une sollicitation du groupe Save qui s'interroge sur la politique que mène le Gouvernement, ou encore sur l'implication des aéroports de Paris dans l'aéroport de Liège.

Tout cela fait que, joints aux situations que nous avons connues, avec à la fois la présidente et le directeur général de l'un, et le directeur général de l'autre, immanquablement vous m'interrogez: Mais que fait le Ministre? Qui prend les initiatives pour faire face aux difficultés rencontrées? Tôt ou tard, que ce soit pour les partenaires, pour la clientèle, pour les syndicats et surtout pour les parlementaires, le Ministre est appelé à s'expliquer.

Dès lors, il doit pouvoir disposer d'une information par le truchement d'une personne de confiance, qui lui fait le *reporting* nécessaire. Le Gouvernement a d'ailleurs pris, sous ma proposition, deux décisions: le 17 avril 2008, puisque nous avons désigné un représentant au niveau de Liège Airport, et le 20 juillet 2009, en ce qui concerne le conseil d'administration de Charleroi Bruxelles-Sud.

En plus, nous avons pris le soin que cette observatrice, puisqu'il s'agit bien de cela, soit la même des deux côtés. Ce n'est pas n'importe qui, puisque c'est une des trois directrices de la Société wallonne des aéroports, parce que je n'entends pas me substituer ni remplacer le rôle fondamental et irremplaçable qu'exerce aujourd'hui la SOWAER. Je dois dire qu'avec son fonctionnaire dirigeant, M. Vuylsteke, depuis maintenant plus de cinq ans, nous avons établi un contact extrêmement fructueux et de confiance réciproque. Le fait d'avoir l'adjointe de M. Vuylsteke agissant pour le compte du ministre et du Gouvernement comme observateur dans les deux aéroports, ne peut que rapprocher l'information, la coordination dont je suis le gardien.

Monsieur Jeholet, ce qui a été annoncé a été réalisé par une personne de qualité, et tout cela, en bonne intelligence avec la Société wallonne des aéroports.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je pense qu'on tourne en rond, Monsieur le Ministre. Le 5 octobre, je vous posais des questions, vous me parliez de décisions qui avaient été prises par rapport à une observatrice au conseil d'administration, des décisions qui datent du 17 avril 2008 et du 20 juillet 2009. Je vous ai posé la question le 5 octobre, justement par rapport à la mauvaise gouvernance de ces aéroports et des dérives qu'on avait pu constater. Et là, vous m'aviez dit: «*Tout tombe vite sur le Ministre, mais je n'en peux rien, il y a des instances, il y a le conseil d'administration. Je n'ai pas, dans les instances exécutives, les relais. Je n'ai pas l'oeil du Gouvernement dans les instances exécutives.*»

Quand je reprends ce que vous m'avez dit le 5 octobre, que d'avoir un observateur qui fait le lien au conseil d'administration, c'est très bien, mais c'est au niveau des instances exécutives. Mais vous m'avez répondu, le 5 octobre, et je pense que c'est cela, vous vous êtes avancés trop tôt, trop vite, et il n'y a pas d'accord du Gouvernement pour avoir des observateurs dans les structures exécutives des

aéroports. Vous me dites que oui, mais vous n'avez pas répondu oui, Monsieur le Ministre.

(M. le Ministre Antoine s'exprime hors micro)

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Au bureau exécutif, ce que nous souhaitons, c'est là aussi de pouvoir disposer, dans les missions que le Gouvernement délègue, d'un observateur. Mais cela n'est pas incompatible.

M. Jeholet (MR). – Vous savez que, dans un conseil d'administration, il y a toute une série de choses, et notamment la gestion exécutive et quotidienne, qui peut échapper. D'où ma question, le 5 octobre, d'où ma question écrite par la suite.

Aujourd'hui, vous revenez avec des observateurs au conseil d'administration. Ce n'est pas ce que je souhaite. Vous me demandez si je suis bien d'accord, bien sûr. En tant que Ministre, assumer ce que j'ai dit «*c'est de l'argent public aussi*» et le Gouvernement wallon est partie prenante dans le développement de ces aéroports. Pour moi, le Gouvernement et le ministre doivent aussi porter une responsabilité quand il y a ce qu'on a pu constater à Charleroi et à Liège.

J'étais d'accord avec votre proposition. Ce que vous m'avez répondu dans ma question écrite, c'était des observateurs au conseil d'administration. Quand on vous posera encore une question, vous répondrez que vous n'avez pas l'oeil du Gouvernement dans les instances exécutives. Il ne faut pas vous demander d'assumer certaines choses que vous ne pouvez pas assumer. C'est cela qui est regrettable.

QUESTION ORALE DE M. JAMAR À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE BIERSET »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jamar à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «le développement de l'aéroport de Bierset».

La parole est à M.Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Dans la foulée de la précédente question, mais dans un autre secteur d'interrogation, mais aussi important, c'est celui qui vise la gestion des fameux 380 hectares — ce n'est donc pas peu de choses — situés autour de l'aéroport de Bierset.

J'avais posé la question il y a environ un mois, mais elle avait été transformée en question écrite. N'ayant pas reçu de réponse, je me permets de revenir vers vous, Monsieur le Ministre, parce qu'elle est quand même fort importante, dans la mesure où nous avons appris, et c'est souvent le cas dans ce type de dossier, par voie de presse, qu'il y avait — je cite *Le Soir* des 7 et 8 octobre derniers: «*Malaise sur le front des zonings, l'aéroport concurrence la SPI+ sur ses terres*».

La question — qui ne se veut pas polémique mais qui veut évidemment avoir pour vocation d'avoir une réponse claire parce que c'est très important — vise à savoir qui va faire quoi dans ce dossier. Nous sommes en région liégeoise où, depuis quelques mois, on se pose énormément de questions quant aux structures, que ce soit le GRE, MeusInvest, la SPI+. La SOWAER avait son rôle et maintenant nous constatons que Liège Airport Business Park vient de naître, qui est une filiale de la SOWAER et qui aura donc, si j'en crois la presse, pour mission d'équiper, de vendre et donc de promouvoir auprès des entreprises un site de 380 hectares. Alors que nous avons une intercommunale, en ce qui concerne la Province de Liège, qui est la SPI+, avec une directrice de qualité, Mme Lejeune, pour qui le premier métier est évidemment de promouvoir ce type de terrain.

Pour le reste, on a vraiment la nette impression qu'il y a encore une fois la mise en place d'outils qui font la même chose, ou d'un nouvel outil en l'occurence, qui n'avait jamais fait cela jusqu'à présent, qui va faire cela à la place de la SPI+. Je ne sais même pas si c'est en collaboration avec la SPI+, nous ne savons pas si cela va être en concertation, si cela va être en bonne intelligence en matière d'aménagement du territoire, en matière de développement économique. Va-t-on accueillir, dans ces 380 hectares, des industries lourdes, des bureaux? Alors que justement la SPI+ a pour vocation d'avoir un équilibre sur l'ensemble de la province; et même en regardant au-delà de la province, en matière d'apport de nouvelles entreprises pour que, évidemment, tout le monde puisse rencontrer un terrain accessible en fonction des demandes qui sont faites. Mais d'un autre côté, pour que ce soit équilibré d'un point de vue économique.

Là, on a à nouveau un «*machin*» qui se crée: Liège Airport Business Park, avec la SOWAER qui va tutelliser cela, mais vous allez peut-être me le confirmer.

J'aurais souhaité avoir votre analyse de cette situation, parce que tout le monde, en région liégeoise, mais pas seulement en région liégeoise, parce que cela vise plus que cette province, cela vise les provinces directement adjacentes; à la limite, cela vise l'Allemagne proche. Trois cent quatre-

vingt hectares de zoning, en terme de mobilité, c'est extrêmement important d'avoir une réflexion globale.

Je crois qu'il est vraiment important d'avoir votre analyse fine pour savoir exactement ce qu'on va retrouver dans ces 380 hectares, de la même manière qu'il serait quand même aussi important de savoir, en terme de planification dans le temps, s'il y a déjà quelque chose de clair qui est mis sur la table aujourd'hui.

Y a-t-il eu des réunions, des concertations, des notes entre la SOWAER ou la nouvelle filiale, Liège Airport Business Park, la SPI+ ? Je m'étonne que nous apprenions cela par voie de presse alors que le GRE, qui parle de tout et de rien de temps en temps, n'en ait rien dit. Il s'agit quand même de 380 hectares autour de Bierset. Parfois on est convoqué pour un contrat de consultance de 15.000 euros ; je ne sais pas pourquoi nous sommes encore partie prenante dans ce type d'organe dit décisionnel, mais qui ne décide de rien. J'en veux pour preuve qu'à l'heure actuelle, on est en train de mettre sur pied la conférence des bourgmestres, qui est une sorte de prélude à la communauté de communes, à l'initiative de la province, et où je ne pense pas avoir le souvenir que cette question ait été ébauchée.

Tout cela vient, à mon avis, de votre Ministère. Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose mais alors il faudrait l'assumer, en disant : « *Je veux que la sowaer se débrouille toute seule sur ses terrains, peu importe les acteurs économiques liégeois en place* ». Qu'on le sache pour qu'on avance ensemble.

Je crois que toutes ces questions méritent réponse. Il me paraît utile, une bonne fois pour toutes, dans la région liégeoise, de mettre tous les outils économiques ou d'aménagement du territoire en véritable concertation pour éviter une mauvaise presse. Les entrepreneurs lisent parfois tout cela : « *entre les deux, entre la SPI+ et la SOWAER, le malaise est évident et pourrait se transformer en règlement de compte.* ».

Vous allez me répondre, j'aurai un droit de réplique éventuel, sur ce qui est une grande question pour bon nombre de Liégeois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie M. Jamar, cela me permet de faire le point sur cette question qui a l'air de le chagriner, quoi qu'à demi-mot il la soutienne quand même.

J'assume, bien sûr, mais je n'assume pas seul. Je peux vous dire que les quatre familles politiques sont représentées, en tout cas trois d'entre elles pour l'ensemble des outils, que ce soit à Liège Airport, que ce soit à la SPI+, que ce soit à la Société wallonne des aéroports, votre parti est dès lors dûment représenté dans l'ensemble des ces sociétés et, là où elles ont dû s'exprimer, elles ont rejoint le vote majoritaire.

Deuxième élément : chaque région a sa propre histoire. À Liège, il y a un outil par objet : un pour la gestion des déchets, un pour l'épuration des eaux, un autre pour l'équipement des zones d'activité économique. Ce n'est pas le cas dans ma région, par exemple, où nous n'avons qu'un seul outil pour ces trois missions. Vous ne pouvez donc pas généraliser d'une région à l'autre. Chacun agit un peu au gré des volontés communales recensées.

J'en viens à vos questions qui vont me permettre de dissiper tout malentendus. Tout d'abord, Monsieur Jamar, rappelons-nous que le territoire wallon comporte 15.430 hectares inscrits en zone d'activité économique, que ce soit industrielle ou mixte. Seulement 43 % de ces terrains, c'est-à-dire 6.610, sont gérés par les intercommunales de développement économique. Le solde, les 8.820 autres hectares, ne sont pas gérés par des intercommunales mais par des communes, des sociétés privées ou d'autres structures. Il n'y a donc rien d'anormal. Je dirais même que les zones d'activités économiques gérées par les intercommunales sont minoritaires. Par ailleurs, la situation des 380 hectares visés par les acquisitions de la SOWAER, ou pour son compte, n'est donc évidemment pas exceptionnelle puisqu'ils font bel et bien partie de ces 8.820 hectares de ZAE non gérés par les intercommunales.

Autre élément : je vous renvoie tout d'abord à l'excellent décret de mon prédécesseur, M. Kubla, qui, le 11 mars 2004, avait déjà prévu que la SOWAER puisse, bien sûr, gérer l'ensemble de ces terrains. À ce titre, elle peut alors bénéficier, comme opérateur, des crédits de ZAE. Je lis l'objet social tel qu'il a été rédigé par M. Kubla : « *l'une des missions dévolues statutairement à la SOWAER consiste en la gestion et la planification territoriale des espaces disponibles à proximité immédiate des sites aéroportuaires réservés aux activités économiques* ». La gestion des propriétés acquises par la SOWAER depuis 2001, que ce soit directement ou via la SLF, a donc clairement été confiée par le Gouvernement à la Société wallonne des aéroports. C'est du reste une de ses raisons essentielles d'exister. Elle n'a donc rien de redondant avec d'autres intercommunales. Cela consiste à valoriser les terrains et les immeubles bâtis ou acquis pour elle. Du reste, la Société wallonne des aéroports loue des logements et en vend. C'est donc un opérateur immobilier très important de la région liégeoise, y compris dans le but de valoriser le développement de l'activité économique des plate-formes aéroportuaires.

J'en viens maintenant au contexte général de financement et de développement des aéroports. Quand on examine les revenus des sociétés aéroportuaires européennes, on constate qu'une part importante de celles-ci provient de la gestion immobilière. Pour ne citer qu'un exemple, je prends le dernier rapport annuel des aéroports de Paris qui laisse apparaître, dans la rubrique «*Sources de revenus complémentaire*s», outre les surfaces commerciales, les boutiques et les parkings (c'est ce que nous faisons aussi à Liège et à Charleroi). Les aéroports de Paris gèrent directement 725.000 mètres carrés de bâtiments, 535 hectares sont loués à des tiers et 362 hectares sont disponibles pour le développement économique et immobilier. On voit donc bien que l'aéroport de Paris n'est pas uniquement constitué de pistes d'atterrissage, c'est aussi le parking, les magasins et le développement économique. Il s'agit donc bel et bien, dans mon chef, de diversifier les sources de revenus de nos deux aéroports puisque l'objectif, à moyen terme, est d'amener les aéroports sur le chemin de l'auto-suffisance financière. C'est du reste pour cela que nous avons «*privatisé*» les services de sûreté. Plus vous aviez de passagers, plus il fallait recruter en dehors de la fonction publique. Ici, nous avons responsabilisé les deux aéroports par les sociétés filiales en matière de sûreté, qui relèvent directement ou indirectement de conseils d'administration.

On voit donc bien qu'à l'échelle européenne, il n'y a évidemment pas un manque de cohérence, ni d'approche. Au contraire, c'est une responsabilisation de l'aéroport sur son lieu naturel, l'aviation, et son lieu implicite, c'est-à-dire les terrains qui l'entourent. Du reste, la SOWAER a fort opportunément lancé une étude visant à établir un schéma directeur de la zone concernée, et ce dans un double but : pouvoir fixer, avec Liège Airport, les priorités quant aux activités devant être accueillies sur le site, et de faire en sorte qu'il soit tenu compte des autres acteurs de la Région wallonne : Liège Carex (notamment pour l'arrivée du TGV Fret sur le plateau de Bierset), mais également la SPI+ qui est directement concernée par la cohérence au niveau de la région liégeoise de la gestion des ZAE et pour tenir compte des projets de développements urbains et communaux.

Je puis vous assurer que tous ces acteurs seront consultés dans le cadre de l'étude lancée par la SOWAER et que le projet final tiendra compte de la nécessaire cohérence afin d'éviter une stupide concurrence entre les acteurs, ce que nous ne souhaitons pas.

Sur le plan pratique, je peux vous confirmer qu'il est acquis que, pour le volet commercial, la SOWAER s'appuiera sur la société immobilière de Liège Airport et qu'une concertation sera de mise avec tous les autres acteurs pour le volet travaux. Du reste, la SOWAER n'a pas l'intention de créer de nouvelles équipes mais, bien au contraire, de s'appuyer sur des sous-traitants, parmi lesquels nous pourrions aisément trouver la SPI+ qui sera consultée.

Vous le voyez, loin d'une surenchère entre institutions, il s'agit de rendre financièrement solvable et à l'équilibre l'ensemble des activités de nos aéroports, de continuer à permettre leur développement, y compris sur le terrain économique. Nous savons bien, notamment à Liège, que le village du fret qui s'est installé, est en liaison directe avec l'aéroport. C'est donc bien légitime que celui-ci puisse alors veiller à un développement harmonieux et équilibré. D'autant qu'il y a là un enjeu fondamental sur le plan de la mobilité entre l'air, le fer et la route, sur le plateau de Bierset. On se rend compte que Liège va réunir toutes les conditions d'un véritable succès en matière d'intermodalité dans lequel l'aéroport, le train, la route, la voie d'eau joueront pleinement leur rôle.

Pas question donc, M. Jamar, de concurrence, mais plutôt de complémentarité, de volonté de diversifier les ressources de la Société wallonne des aéroports qui a été mandatée par mon prédécesseur pour cette mission.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – J'ai bien entendu la réponse de M. le Ministre, mais celle-ci ne me convainc qu'à moitié. Je me permets d'observer que la logique qui apparaît aujourd'hui est de se dire qu'on voit l'aéroport et les 380 hectares mais on ne le fait pas forcément avec une vue globale et harmonieuse de ce qui existe aujourd'hui, notamment la SPI+ et tous les autres opérateurs économiques.

Par ailleurs, on crée un nouveau «*bidul*e» dont on ignore comment il va fonctionner opérationnellement, avec le personnel qui conviendrait (car c'est un nouveau métier). La SOWAER, si elle avait été mandatée, que ce soit en 2004 ou avant, c'était pour les zones A et B en matière immobilière. Mais là, on est dans une autre logique. À l'époque, il s'agissait de vivre la difficile question des expropriations. Je pense qu'on est ici dans une toute autre logique, celle d'un développement économique de 380 hectares, avec, à mon avis, une nécessité de voir de manière beaucoup plus globale les choses.

Vous dites que vous souhaiteriez un peu plus de rapprochement. J'observe que vous avez tout fait pour que la SORASI, qui devait rentrer dans les compétences globales de la SPI+, continue à voler de ses propres ailes. On garde donc l'ensemble des opérateurs bien scindé, chacun étant petit maître chez lui. L'argument qui consiste à dire que les 4 partis démocratiques sont représentés, je veux bien, mais nous savons tous quelles sont les forces

politiques en présence, de manière respectives. Vous savez parfaitement comment cela fonctionne.

Je ne suis pas convaincu à la lecture de la presse et d'autres documents. Je voudrais que l'on reconnaisse à la SPI+ le mérite du travail qui est fourni. À l'heure actuelle, j'ai le sentiment que l'on va faire du ponctuel avec ces 380 hectares, sans se préoccuper de l'harmonie. En terme d'aménagement du territoire, je n'ai rien entendu. En terme de planification économique, je n'ai pas entendu grand chose. Je veux bien que l'on compare avec Paris, Madrid ou d'autres, je reste quand même dans ma Wallonie. J'observe tout simplement que l'on va encore avoir un nouveau machin qui va décider de choses indépendamment de tout le reste.

Voyant l'implantation des zonings industriels et tous les cahiers des charges qui doivent être rencontrés pour avoir une complémentarité géographique, je crois qu'on va avoir ici toute liberté dans une zone. La SPI+ gérera ce qu'elle pourra comme elle le pourra. Je suis loin d'être certain que, à l'heure actuelle, la concertation dont vous parlez a bel et bien lieu.

QUESTION ORALE DE MME CORNET À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « L'AÉROPORT DE CHARLEROI »

Mme la Présidente. – Avec l'accord de Mme de Coster-Bauchau, je passe la parole à Mme Cornet pour sa question à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'aéroport de Charleroi »

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – J'évoquerai aujourd'hui un dossier qui m'est cher, celui de l'aéroport de Charleroi. Comme a on l'habitude d'évoquer ce dossier, Monsieur le Ministre, je vais vous faire un magnifique cadeau : vous n'êtes pas obligé, aujourd'hui, de nous retracer l'historique de l'aéroport depuis que l'homme a découvert le feu. Je connais cette histoire par coeur.

En 2009, le Gouvernement wallon a accordé à la SOWAER une dotation de 7.800.00 euros pour l'accomplissement des missions de sécurité et de sûreté des aéroports régionaux. Le budget 2010 prévoit exactement le même montant. Cela m'interpelle puisque la fréquentation de BSCA est en forte croissance. Quatre millions de passagers sont d'ailleurs attendus en 2009, soit près de 30 % en plus qu'en 2008. On sait aussi que ces coûts sont directement liés au nombre de passagers qui transitent par l'aéroport. Je parle des coûts que la SOWAER a assumé en terme de missions de sûreté et de sécurité.

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir si vous êtes en mesure de nous communiquer le coût réel de la sécurité pour les années 2008-2009 et le coût réel estimé pour l'année 2010 et ce pour l'aéroport de Charleroi et pour celui de Liège.

Ensuite, j'aurais souhaité connaître les montants effectivement alloués à la SOWAER aux deux aéroports pour couvrir ces charges et donc assurer les missions de sécurité et de sûreté pour les mêmes années. La dotation accordée par le Gouvernement couvre-t-elle la totalité de la dépense prise en charge par la SOWAER à ce niveau ? Dans la négative, pouvez-vous m'expliquer comment la SOWAER va compenser la différence ? Sur quel budget va-t-elle être amenée à puiser les ressources éventuelles qui lui manquent ?

Monsieur le Ministre, si je me permets de revenir vers vous avec ce dossier aujourd'hui, c'est parce que je suis fortement inquiète pour l'évolution des investissements que la Région wallonne effectuera ou n'effectuera pas pendant cette législature à l'aéroport de Charleroi.

Je rappelle qu'un minimum de 15 millions d'euros, à la charge de la SOWAER, avait été promis pour l'allongement de la piste. Celui-ci étant remise en question depuis le début de cette législature, j'aimerais savoir ce que deviendront les sommes économisées.

Autre investissement annoncé à la charge de la SOWAER, la nouvelle tour de contrôle. Quand cet investissement est-il prévu et quels sont les montants en jeu ?

Enfin, pouvez-vous aujourd'hui nous informer sur l'affectation qui sera faite du bénéfice de la vente des actions de BSCA aux partenaires privés ? Il y a là plus de 11 millions d'euros. Vous avez déclaré à plusieurs reprises que le fruit de la privatisation serait réinvesti dans les infrastructures de BSCA comme, par exemple, dans le projet d'extension de l'aérogare. Aujourd'hui, si je comprends bien, cela semble compromis. Charleroi en verra-t-il la couleur ?

Bref, Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous me détailliez les investissements à charge de la Région wallonne, et donc de la SOWAER, qui interviendront pendant cette législature, à l'aéroport de Charleroi.

En ce qui concerne le consortium, le 5 octobre dernier, vous m'expliquiez que vous pourriez répondre à deux de mes questions une fois que l'avis du Conseil de la Concurrence aurait été rendu. C'est

chose faite aujourd'hui et je me permets dès lors de vous reposer deux questions.

Êtes-vous en mesure de nous décrire concrètement l'apport du partenaire privé au développement de l'aéroport ? Quels investissements directs prendra-t-il en charge et quels engagements a-t-il pris à ce niveau ?

Par ailleurs, si l'on analyse les chiffres actuels, pouvez-vous me dire si le groupe privé a déjà obtenu, au moins virtuellement, des crédits de contribution stratégique ? J'ai cru comprendre, en lisant un article du *Trends Tendance*, dans lequel vous vous exprimiez, que c'était le cas.

Enfin, qu'en est-il de la recomposition du CA ? Quand et selon quelles modalités interviendra-t-elle ? On sait que plusieurs éléments doivent être pris en considération, ils sont de l'ordre de trois : les objectifs du Gouvernement de limiter les conseils d'administration à 15 membres, la nouvelle donne politique depuis les élections régionales — nouvelle donne qu'il convient d'intégrer dans la composition de ce conseil d'administration — et enfin, l'arrivée de l'actionnaire privé.

BSCA doit encore palier la démission de Mme Degroeve et le licenciement de M. Buellens. Pourriez-vous dès lors nous en dire plus à ce propos ? Appliquerez-vous en l'occurrence la Clé d'Hondt pour les administrateurs publics ?

Nous savons que vous comptez mettre en place un conseil d'administration de dix-neuf membres, composé de douze administrateurs publics, quatre administrateurs de consortium, trois administrateurs indépendants dont deux sont nommés sur proposition des actionnaires publics, avec de plus l'aval de la Région wallonne, et un nommé sur proposition des actionnaires privés. Dans pareille situation, et je ne peux pas résister à l'envie de le préciser, je vois mal comment on peut qualifier ces administrateurs d'indépendants. Ne s'agit-il pas tout simplement de deux administrateurs publics et d'un administrateur privé supplémentaire ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mme Cornet m'empêche de faire une quelconque forme de préhistoire, d'archéologie, mais je me limiterai simplement au présent pour dire que, depuis cinq ans, je ne cesse d'enregistrer des mises en garde, des craintes, voire même des menaces dans le chef de Mme Cornet, à l'égard du développement de l'aéroport.

Je constate simplement que, sur les cinq dernières années, cet aéroport ne s'est jamais aussi bien porté, à la satisfaction des usagers, de leurs actionnaires et de l'emploi, puisque 80 % des emplois créés sont réservés à des hennuyers, pour des raisons de proximité. Reconnaissons, s'il vous plaît, que cet aéroport est un succès et qu'une partie de ce succès réside très modestement dans les choix que nous avons arrêtés au niveau du Gouvernement, quelles que soient les vicissitudes constatées dans ce dossier.

Je prends le dernier en date, le Conseil de la Concurrence. Mme Cornet me dit : «*Attention, avez-vous bien travaillé ? Si le Conseil de la Concurrence vous dit non, vous aurez des problèmes, les Italiens ne resteront pas*». Enfin, on avait là un scénario catastrophe.

Aujourd'hui, non seulement nous avons gagné au Tribunal de Première instance, puisque l'action menée par GTSA a été qualifiée de vexatoire et téméraire, mais ils doivent aussi nous verser des indemnités à ce titre.

Du reste, le Conseil de la Concurrence, par six moyens clairement établis, a rejeté complètement la plainte de GTSA, de telle manière que nous avons le feu vert complet des autorités fédérales pour mener à bien ce projet SAVE — *holding* communal, ne l'oublions pas -, qui avait d'ailleurs été rêvé en son temps par M. Kubla, et qui n'a pas été en capacité de le réaliser. Je rappelle qu'à l'époque, il avait tout au plus désigné une banque d'affaires, et on s'en était limité à cela. Ici, nous avons fait une procédure transparente, avec des marques d'intérêt, avec des offres non liantes, des offres liantes et enfin, la sélection du groupe italien ou belgo-italien.

Voilà donc une première série de craintes exprimées, réexprimées avec force dans la presse Carolo, parce que Mme Cornet a le sens des contacts pour dénoncer des scandales ou des risques d'échec qui ne se vérifient pas. Je crois qu'en matière de prédiction, elle n'est peut-être pas la plus indiquée.

Deuxième élément, c'est le financement des coûts de sécurité et de sûreté. Si je prends au pied de la lettre ce que Mme Cornet soutient, elle nous entraînerait dans la situation suivante : plus il y a de succès à l'aéroport, plus on gagne de la clientèle, plus on recrute du personnel, plus la charge serait importante pour la Région wallonne. Autrement dit, le modèle, pour Mme Cornet, ce serait de privatiser les recettes et de rendre publiques les dépenses puisque, vous l'avez entendu, «*il faut que la Région paie les coûts de sécurité et de sûreté*».

On en arrive à une situation, pour une libérale, que je trouve assez curieuse : on privatise les recettes — c'est assez classique -, mais on rend les dépenses publiques. Ce n'est pas mon modèle. Nous avons des sociétés à qui on a concédé l'exploitation. Nous avons fait appel à des partenaires privés : Michel Lebrun pour les aéroports de Paris, pour Liège et moi-même, SAV *holding* communal. C'est

évidemment pour responsabiliser ces actionnaires dans le cadre de l'exploitation. C'est d'ailleurs pour cela que les coûts des missions, en 2008, s'élevaient à 19 millions d'euros. Pour 2009, les dépenses pour les missions transférées dans le cadre de l'implémentation de l'unicité de gestion sont estimés à 13.746.000 euros pour BSCA et 9 millions pour Liège Airport. Mais la Région wallonne a décidé de plafonner, dès 2010, son intervention financière, le montant étant simplement indexé.

Il s'agit de responsabiliser les sociétés d'exploitation. Tant mieux si elles ont du succès, ce succès entraîne une perception des redevances, qui doit aussi permettre, le moment venu, de faire face aux débours qui accompagnent l'exploitation de l'aéroport. Rien n'empêche les sociétés de gestion, le cas échéant, d'instaurer une redevance sûreté. Je regrette cependant que l'Union européenne ne l'ait pas imposé, parce que là où vous auriez raison, c'est que nous constatons que dans d'autres pays, ces dépenses sont en tout ou partie — selon l'évolution des aéroports — prises en charge par les pouvoirs publics.

Mais restons prudents, vous savez combien l'Union européenne s'intéresse de très près à nos aéroports, et singulièrement à celui de Charleroi. Nous avons dû faire face à des décisions qui ont finalement été réformées par les instances judiciaires européennes.

Pour nous, il y a un montant qui est garanti, qui est indexé. Pour le reste, les sociétés doivent faire face à l'évolution constatée et donc des missions complémentaires qu'impose la croissance des passagers. Cela me semble participer à une bonne responsabilisation.

C'est pour cela que nous avons organisé l'unicité de gestion. Là aussi, je n'ai rien inventé, c'est Serge Kubla qui l'avait souhaité, sur papier, mais pas réalisé. Je rappelle que cela a nécessité des négociations avec le monde syndical, qui n'ont pas été faciles et qui fait qu'aujourd'hui, la plupart des agents ont souhaité revenir dans la fonction publique et que d'autres ont été recruté à cet effet au niveau des deux aéroports.

Vous m'interrogez sur l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi. Il a été fixé, vous le savez, sous l'arc-en-ciel en 2001 et 2002 par les trois familles politiques de l'époque, à 3.200 mètres. C'est le choix qui m'a été laissé, et je l'ai fait vivre du mieux que je pouvais. Aujourd'hui, le Gouvernement a fait un autre choix, de 2.950 mètres, ce qui semblerait être conforté par les études réalisées par BSCA auprès des deux grands constructeurs d'aviation, puisqu'avec 2.950 mètres, nous pourrions accueillir la plupart des destinations de Zaventem. C'est donc dire qu'il y a là l'occasion de réaliser une économie. Ce n'est pas 15 millions comme vous l'avez mentionné, mais 14 millions d'euros. Les 2.950 mètres, dès lors que l'étude d'incidence sera à nouveau réalisée, devrait coûter 12 millions. Voilà une économie de deux millions d'euros, qui sera réinvestie dans d'autres investissements projetés par la SOWAER sur le site de Charleroi.

Vous m'interrogez sur la nouvelle tour de contrôle de Charleroi. Belgocontrol exige actuellement que la tour de contrôle soit localisée sur le site du bois du Lombu. Une telle localisation, si elle se confirme, nécessite une procédure préalable de déclassement et de l'achat de terrains complémentaires. Une somme globale de 15 millions d'euros est d'ailleurs prévue au budget de la SOWAER.

En ce qui concerne les parts de la SOWAER dans BSCA, les parts ainsi valorisées participeront à l'équilibre général du plan financier de cet organisme.

Vous m'interrogez alors sur les différents investissements qui seront programmés d'ici 2015, c'est l'allongement de piste à 2.950 mètres, c'est la finalisation du Taxiway Nord et de la sortie de piste, c'est la mise à niveau de certains équipements demandés par Belgocontrol, ou encore l'achat éventuel des terrains sur lesquels la tour de contrôle sera construite.

En ce qui concerne le partenaire privé, il est là pour maximaliser le développement commercial de l'aéroport, favoriser l'emploi. C'est pour cela qu'il a été retenu, au nom de l'expertise qui est la sienne, notamment en Italie, où il gère différentes infrastructures aéroportuaires. Il entre clairement dans les intentions des deux partenaires de continuer à investir au rythme du développement de l'aéroport.

Pour le reste, le coût que pourra exercer SAVE-*holding* dépendra de l'évolution et de la croissance économique et commerciale. Vous le savez, le *business* plan sur lequel repose leur participation évoque, pour 2015, 6.700.000 passagers. Nous avons fêté, début septembre, le troisième millionième. Je rappelle quand même, parce qu'on l'oublie, sans remonter à la préhistoire, qu'il y a six ans, nous étions à quelques 300.000 passagers. C'est plus que multiplié par dix. Rien que sur les vacances de juillet et août, c'est un million de passagers en plus. L'aéroport de Bruxelles Sud Charleroi est le seul qui détonne dans le ciel européen, où l'ensemble des aéroports est en recul, sauf le nôtre.

Je veux bien entendre toutes les critiques, toutes les erreurs que nous commettons, les multiplications de structure, la venue de privé, mais les chiffres vont totalement à contre-sens de ce que vous indiquez. Le dernier passage de M. O'Leary en Belgique indique qu'il y aura une renégociation du contrat avec RyanAir, mais il a clairement indiqué, sans même qu'on lui demande, qu'il avait encore de

très nombreux projets dans ses cartons. Et pourquoi a-t-il des projets ? Tout simplement parce que l'implantation de RyanAir en Belgique, et singulièrement à Bruxelles Sud Charleroi, est un succès sans commune mesure et sans comparaison aucune. Bien sûr, la proximité avec Bruxelles, la venue d'une installation ferroviaire — je l'espère toujours -, dès lors qu'elle sera décidée par Infrabel, confortera encore l'attractivité de cet aéroport.

Je répète que je veux en faire le deuxième aéroport national. Et aujourd'hui, les ennuis multiples rencontrés par Zaventem, et le succès de Charleroi Bruxelles Sud, me confortent dans cette option fondamentale.

Nous avons eu raison de croire en cet aéroport, de continuer dans une politique cohérente pour permettre son développement. Aujourd'hui, nous suivons tout cela de très près, nous avons prévu un observateur. La composition du CA est classique. Le consortium désignera quatre administrateurs, il y en aura douze représentant la classe politique et trois indépendants. L'un étant présenté par le groupe belgo-italien, les autres par les actionnaires pour leur qualité de bonne gouvernance, leur expertise. Ce ne sont donc pas des hommes ou des femmes politiques au deuxième degré.

Dans un premier projet, par exemple, nous avions pressenti M. Piron. Allez savoir de quel parti politique il est, je suis incapable de vous le dire. Mais je sais qu'il a de très nombreuses relations avec le Maroc, pays avec lequel nous avons des contacts. Voilà le type d'administrateur dont nous avons besoin, indépendant, apportant un plus pour le rayonnement de l'aéroport, des personnalités de premier plan des mondes commerciaux et industriels, ou qui ont des liens avec les pays avec lesquels nous avons des projets. Le Maroc est un des pays qui connaît la plus forte croissance, nous avons donc intérêt à y être présents. Il y a une délégation de 350 hommes d'affaire belges, au moment où je vous parle, qui accompagne le Prince Philippe en mission.

Le paradoxe de votre analyse, Mme Cornet, c'est que d'un côté vous dites : «*Qui sont ces indépendants là ? Pourquoi les faire venir ?*» Et, de l'autre, vous voulez plus de politiques, plus de Région wallonne, puisque vous vouliez lier les crédits. Ce n'est pas mon choix, je ne veux pas d'un aéroport assisté mais bien d'un aéroport autonome.

Mme Cornet (MR). – Le Parlement contrôle l'action du Parlement, il est en droit d'interroger un ministre sur sa politique, par rapport à un aéroport dont nous partageons à 150% les perspectives de développement et de rayonnement. Mais, contrairement à ce qu'on nous annonce, les dossiers ne se concrétisent jamais aussi vite que ce qui se dit.

Le Ministre a parlé de vicissitudes, la dernière ayant été, et on vous a connu plus combatif, Monsieur le Minsitre, le dossier de l'allongement de la piste qu'on a enterré. Je n'ai jamais parlé de privatiser les recettes et de rendre publiques les dépenses. La question posée était de savoir, à budget équivalent accordé à la Sowaer, par rapport aux missions de services et de sécurités publics qu'elle doit assumer, si les investissements promis allaient être hypothéqués par compensation, puisque la Sowaer va devoir allonger sur ses propres deniers.

Je vous ai entendu par rapport aux recettes de la privatisation, sur l'absence de perspectives concernant la nouvelle tour de contrôle de Charleroi. Je doute, étant donné les procédures d'expropriation, que quoi que ce soit se passe sous cette législature. Il n'y a de toutes façons plus d'argent.

Je vous ai aussi entendu sur les perspectives de privatisation. Mais rien sur l'apport concret du Save holding communal dans ce processus. Je vous ai toujours entendu dire qu'en échange des parts rachetées par le holding, il y aurait une intervention concrète dans les investissements à venir de l'aéroport de Charleroi. Aujourd'hui, je n'entends plus rien de votre part. Chacun a sa lecture de la façon dont les choses ont été assumées. Je vous laisse la vôtre. Je ne peux pas la partager parce que l'aéroport a été bradé, même si nous défendons avec force et vigueur l'idée de la privatisation.

Le pouvoir démesuré accordé à Save holding communal, notamment au travers du droit de veto et du petit prix consenti avec le retour sur investissement exceptionnel pour le consortuim, reste interpellant. Demain, si le *business plan* ne lui correspond plus, le privé pourra bloquer le développement de l'aéroport.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous avons pris une banque d'affaires, Petercam, un consultant international et un bureau d'avocats spécialisés, et tous les trois ont tort face à vous !

Mme Cornet (MR). – Je n'ai pas cette prétention. On verra ce qu'il en sera. J'ai envie de vous souhaiter que ça se passe bien, c'est dans l'intérêt de l'aéroport. Mais je doute qu'en fonction de l'absence d'éléments apportés, la situation soit celle-là. Je vous remercie néanmoins pour votre réponse.

INTERPELLATION DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M.M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR

« LA RÉALISATION D'UN CADASTRE DU BRUIT DANS LE BRABANT WALLON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme de Coster-Bauchau à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la réalisation d'un cadastre du bruit dans le Brabant wallon »

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour développer son interpellation.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Comme vous le savez fort bien en tant que brabançon, la situation des nuisances sonores s'est aggravée, au cours des derniers mois, au-dessus du Brabant wallon, suite à la mise en place du Plan Schouppe.

Au mois de septembre, était organisé un forum de concertation en vue de débattre des nuisances sonores liées à l'aéroport de Zaventem. Les communes du Brabant wallon subissant ces nuisances auraient eu à cette occasion la possibilité d'interpeller le secrétaire d'Etat sur cette problématique sonore et sur la multiconcentration des vols due en partie à l'usage de la balise d'Huldenberg.

Cependant, ces différentes communes brabançonnes wallonnes se sont vues refuser l'entrée. Selon le Secrétaire d'Etat de la Mobilité, Etienne Schouppe, elles ne subiraient que peu de nuisances sonores.

Pour asseoir ce refus, le Secrétaire d'Etat se base sur le cadastre théorique de bruit de la KUL. Or, des campagnes de mesure ont pu démontrer que les niveaux moyens de bruit réel étaient les mêmes à Meise et à Grez-Doiceau, avec un nombre bien supérieur de survol pour la seconde. D'autant que les critères de sélection du Secrétaire d'Etat datant d'avant février 2009, soit à la date d'entrée en vigueur du Plan Schouppe, ne tiennent pas compte des modifications apportées à l'utilisation de certaines pistes, comme la piste 02-20, qui est celle qui nous perturbe particulièrement.

Force est donc de constater que suite aux modifications, une grande partie de la province du Brabant wallon a encore enregistré une augmentation importante de son survol et des nuisances sonores.

La solution, c'est le Secrétaire d'Etat qui, tout en annonçant un prochain forum de concertation, nous l'a donnée lors de discussions en Commission de l'Infrastructure de la Chambre, ce 20 octobre : réaliser un cadastre du bruit pour le Brabant wallon.

La réalisation de ce cadastre permettra, non seulement, de déterminer les taux exacts de nuisances sonores que subit le Brabant wallon, en tenant compte de l'émergence et de la fréquence des survols mais surtout consentira ou non à la participation des communes brabançonnes au Forum.

Il est primordial que les communes brabançonnes wallonnes prennent part au forum pour y défendre les intérêts de leurs habitants.

Votre collègue, Monsieur Henry, m'a rappelé, lors d'une précédente question, que l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement confiait les compétences de réaliser ou réviser les cartes de bruit et plans d'actions pour les grands aéroports au Ministre ayant ceux-ci dans ses attributions.

Il semble donc que ce soit à vous de réaliser cette étude.

Mes questions sont les suivantes :

Croyez-vous opportun de réaliser ce cadastre du bruit ?

Si oui, un calendrier a-t-il été établi ? Pourriez-vous m'en présenter le timing ?

Des sonomètres ont-ils été placés ou vont-ils être placés dans le Brabant wallon afin de déterminer le niveau exact de bruit ? Lorsque vous étiez ministre des Transports, une série de sonomètres a été placé par vos services dans différentes communes du Brabant wallon, dont Grez-Doiceau. Mais je ne suis au courant des résultats d'autres sonomètres qui auraient été placés.

Avez-vous des contacts avec vos homologues du Fédéral à ce sujet et des deux autres Régions afin d'harmoniser les critères du bruit ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous apporterez à mes questions.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie Mme de Coster pour son intérêt, que je partage, à l'égard de la population du Brabant wallon face à l'aéroport national de Zaventem.

Moi, j'ai la compétence des aéroports et aérodromes nationaux. En atteste l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 sur la répartition des compétences, qui renvoit à l'article 6, §1, X, 7° et 9° de la Loi spéciale du 8 août 1980. Donc pour Liège, Charleroi Bruxelles Sud et pour trois aérodromes, Cerfontaine, Spa et Saint Hubert.

La référence indiquée par M. Henry concerne le traitement des riverains et l'incidence de bruits par rapport à ces aéroports régionaux. Je n'a évidemment aucune compétence pour l'aéroport

national de Zaventem. Il relève du Secretaire d'Etat de prendre toutes les mesures en la matière.

Je peux naturellement, avec vous, comparer la manière avec laquelle nous avons traités nos aéroports régionaux. Quand je suis arrivé au département en 2004, il y avait à Liège 14 maisons insonorisées, dans le cadre d'un projet-pilote lancé par M.Kubla, alors même que le débat avec les riverains faisait rage depuis 1997. En 7 ans, 14 maisons insonorisées !

De 2004 à aujourd'hui, en 5 ans, dans nos compétences, nous avons avons insonorisé à Liège 2168 maisons. A Charleroi, 1377, qui est un aéroport diurne. Nulle part au monde, un aéroport diurne n'a bénéficié d'une telle intervention ! J'ajoute, même pour un aéroport 24/24, rares sont les exemples où des aéroports ont insonorisés quelques maisons à proximité de la piste.

Ce qui veut donc dire qu'aujourd'hui, quand on fait la comparaison entre la Wallonie et Bruxelles, avec les différents ministres qui se sont succédés à la tête de Zaventem, chez nous, 5.160 familles ont été aidées par la Région. On doit ajouter à cela les logements que nous avons acquis par la SOWAER, puisqu'il y en 1.397. Je ne compte pas les primes de déménagement pour les locataires ou encore les indemnisations pour préjudices commerciaux. Au total, cela fait 5.160 familles, sur cinq ans. C'est vous dire que nous tenons le rythme, et j'en remercie la SOWAER, c'est une des missions déléguées pour le compte du Gouvernement, c'est plus de 1.000 par an. Pendant ce temps-là, à Zaventem, pas un seul logement. Je suis bien obligé de faire la comparaison de l'un par rapport à l'autre.

La SOWAER a une double mission, celle de financer les infrastructures, et tout est budgétisé, contrairement à ce qu'elle a dit, mais ce n'est pas moi qui suis responsable de Belgocontrol, qui détermine la localisation de la tour de contrôle. Je dois bien sûr obéir à ce policier du ciel, en quelque sorte.

L'autre mission, c'est l'accompagnement des riverains. Je pense que nous y avons déployé une intense activité, à telle enseigne que nous ne trouvons pas suffisamment d'entreprises pour répondre aux appels d'offres que nous lançons. Même si nous avons pu spécialiser des entreprises dans le traitement du bruit grâce aux importants marchés que nous avons lancés ces dernières années.

Je pense qu'en la matière, nous pouvons être très fiers de ce que nous avons fait. Cela participe à l'extraordinaire pacification autour des deux aéroports. Vous ne voyez plus dans la presse ce qu'on a connu il y a une dizaine d'années, lorsque j'étais parlementaire de la commission où, à l'Hôtel de ville de Ans, nous avions plusieurs centaines de riverains et il n'y avait pas moyen pour le politique de s'exprimer, tellement ils étaient mécontents. Aujourd'hui, je pense pouvoir me rendre dans l'ensemble des communes concernées. Le bouche à oreille a d'ailleurs bien plus largement remplacé les campagnes d'information que nous avons réalisées auprès des habitants concernés.

Vous parlez de l'aéroport de Zaventem. Sommes-nous restés sans rien faire ? Non. Bien que n'ayant pas la compétence, mais disposant du matériel, puisque nous disposons de sonomètres mobiles qui nous permettent de fixer les valeurs indicatives de bruit autour de nos aéroports ; je pense par exemple à la dernière mission que nous avons menée près de nos aéroports, c'est la Commune d'Amay. Le Bourgmestre, M. Javaux, a sollicité que, dans un quartier précis, on puisse vérifier, en fonction de l'orientation du vent, l'incidence du bruit. Nous l'avons fait. Mais comme nous disposons du matériel, nous avons organisé plusieurs campagnes de mesure de bruit dans le Brabant wallon, notamment à Grez-Doiceau, à Ittres, à la Hulpe, à Waterloo, à Rixensart. Nous l'avons toujours fait à l'initiative de l'ASBL « *Trop de bruit* ».

Malheureusement, les indications que nous ont rendues nos sonomètres nous ont enseignés qu'il y avait eu des dépassements de normes, mais imputables à la base aérienne de Bauvechain, aux militaires ! Lorsqu'on a croisé la carte du ciel avec les constats de dépassements, ils étaient totalement imputables à la base de Bauvechain, que je n'incrimine pas, elle était là depuis bien longtemps.

Aujourd'hui, suite à un nouveau plan de dispersion initié par le Secrétaire d'État, j'ai proposé à l'association *Trop de bruit* une nouvelle campagne de mesures afin d'objectiver le degré de nuisances sonores. Malheureusement, l'association a estimé que les relevés que nous avions déjà réalisés étaient suffisants pour qu'ils se forgent leur propre opinion. Si, maintenant, l'association ou une commune souhaitait à nouveau procéder à une évaluation du bruit, dans la mesure de la disponibilité de nos sonomètres et de nos spécialistes, nous irions sur place. Mais j'insiste bien, nous pouvons là mesurer l'incidence du bruit. Par contre, nous n'avons pas la compétence pour prendre des mesures de limitations ou de révision du plan de dispersion, ou encore, ce serait d'ailleurs un comble, d'insonoriser les habitations qui, probablement pour certaines d'entre elles, le mériteraient et le justifieraient. Mais là, c'est au Fédéral d'intervenir.

À la dernière réunion dont vous faites mention, M. Kubla a bien résumé les choses, il a dit « *la première responsabilité au niveau fédéral* ». C'est davantage là, que ce soit au sein du Gouvernement fédéral, où vous avez des représentants, où nous en avons aussi, ou au Parlement fédéral, que les questions doivent se débattre. Ici, nous ne sommes pas compétents. Mais je ne reste pas sourd à l'appel des habitants du Brabant wallon. Si nous pouvons

techniquement les aider à objectiver l'incidence du bruit des avions, nous le ferons et nous le mettrons à la disposition de l'association ou des communes concernées.

Vous voyez qu'il n'y a que de la bonne volonté et des résultats probants dans le chef de la Région qui tranchent très largement avec la passivité fédérale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, je suis un peu stupéfaite de la façon dont vous me répondez : tout ce que vous me dites, je le connais, je sais que c'est fédéral. Je viens avec une question très précise, puisque c'est suite à une réunion de la commission de l'infrastructure du 20 octobre — j'ai déjà interrogé le Ministre Henry.

Une chose est claire : il faut un cadastre du bruit. Ce cadastre du bruit, c'est la Région wallonne qui est compétente.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, juste pour les aéroports régionaux.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Non, nous devons pouvoir déterminer quel est le bruit qui se trouve au-dessus des communes du Brabant wallon. La discussion se fera au Fédéral. C'est effectivement quand vous dites que c'est le Fédéral qui doit prendre des dispositions par rapport à l'accompagnement, par rapport l'insonorisation, etc, et j'ai bien entendu tout ce que vous avez fait chez vous. Mais vous m'avez parlé des solutions, on n'en est pas encore à ce stade-là.

La question que je vous pose, c'est- qui va alors faire ce cadastre du bruit ? Il y a deux ministres : un qui est compétent pour les aéroports, un qui est compétent pour les nuisances sonores. Je ne peux pas accepter qu'on joue au ping-pong entre ces deux ministres. Et vous êtes issu du Brabant wallon, vous étiez Ministre des Transports, vous connaissez le problème. Ce n'est quand même pas compliqué de pouvoir déterminer quel est le niveau de bruit au-dessus de ces communes.

Vous avez dit que vous aviez des sonomètres, effectivement il y a déjà eu des relevés. Faisons un relevé des communes qui se sont plaintes, vous savez qu'il y a plusieurs communes du Brabant wallon qui ont redéposé des motions, qui ont écrit au Ministre. M. Schouppe a été très clair lors de son interpellation en commission, il a dit : «*Pour que les communes soient présentes au forum de discussion, et c'est ce que les communes et riverains demandent ...*». Vous savez qu'à Grez-Doiceau, la balise d'Udenberg est à 18km de la piste de Zaventem, en Brabant wallon et pas en Brabant flamand ni en Région Bruxelloise. Je pense que la compétence de la Région wallonne à ce niveau-là est de mise. Je voudrais directement rebondir sur votre proposition où vous seriez d'accord de mettre vos sonomètres à disposition. Voilà une façon claire et pratique de tout de suite embrayer par rapport à ce que je vous demande. C'est de pouvoir donner les instructions pour que ces sonomètres soient posés rapidement à tous les endroits qui posent problèmes : les communes à l'atterrissage et les communes du décollage. C'est le même couloir, dans un sens, c'est la 02-20.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – *M. le Ministre Antoine s'exprime d'abord hors micro.*

Nous ne sommes compétents que pour les aéroports régionaux et les aérodromes. Je n'ai jamais vu M. Kubla avant moi s'occuper de cela.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je retournerai chez M. Henry qui, lui, en ayant l'environnement, est compétent pour les nuisances sonores. Je ne peux pas accepter que les deux ministres, pour un problème qui se trouve en Brabant wallon, donc en Région wallonne, disent «*ce n'est pas moi, c'est l'autre*». Nous ne sommes pas dans une cour de récréation, quand même, on trouve des solutions.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Qui est responsable du plan de dispersion des vols ? Qui ? Répondez-moi.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – C'est le Fédéral.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Qui est propriétaire de l'installation ? C'est le Fédéral. Qui doit donc accompagner les riverains ?

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je sais que vous êtes un débatteur hors pair, mais ici, je connais bien le sujet et permettez-moi de vous dire que vous allez devoir m'écouter jusqu'au bout.

J'estime que je vous ai bien répondu par rapport au Fédéral. Je sais que c'est la compétence fédérale. Par contre, le problème se trouve en Région wallonne et le problème doit être solutionné par rapport à la Région wallonne. Il n'y a donc pas de raison de dire que c'est le Fédéral. Pour qu'on puisse discuter au Fédéral, il faut qu'on puisse dire qu'on a des nuisances. Or, aujourd'hui, la façon dont la Région wallonne se comporte, c'est comme s'il n'y avait pas de nuisance. Vous savez pertinemment bien que ce n'est pas correct.

Je vous écrirez pour que vous mettiez à disposition les sonomètres pour que vous veniez faire des relevés dans les différentes communes qui posent problème.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Après prélèvement des impôts régionaux.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Alors ne faites pas des propositions comme cela ! Vous êtes comme Saint-Nicolas, vous promettez et puis vous dites le contraire. Vous m'avez dit : «*c'est ok, si vous le demandez, vous l'obtiendrez*».

Ne me dites pas maintenant que vous n'allez pas le faire. Vous m'avez bien dit ok ?

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES EMPLOIS DISPONIBLES EN FLANDRE POUR LES CHÔMEURS WALLONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les emplois disponibles en Flandre pour les chômeurs wallons ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Lors de la précédente législature, j'interrogeai votre prédécesseur sur le fait que la Flandre proposait à nos chômeurs wallons de travailler de l'autre côté de la barrière linguistique. Le VDAB avait dressé une liste de 195 professions en pénurie et l'Union des Classes Moyennes flamande parlait, à cette époque, de 12.000 postes vacants pour les francophones.

Bien que, une fois remise dans le contexte (barrière de la langue, secteurs similaires en pénurie en Flandre et en Wallonie : construction, Industrie, HORECA), cette offre s'annonçait moins attractive qu'initialement annoncé mais elle offrait tout de même une belle opportunité pour certains chômeurs wallons. Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais que nous nous arrêtions quelque peu sur cette problématique afin de réaliser un bilan des diverses initiatives prises il y a près de deux ans et ce, afin de remettre en perspective ce dossier.

En ce qui concerne les métiers en pénurie, dans le cadre du plan de mobilité interrégionale, une concertation devait être menée entre les différents services publics afin d'harmoniser les méthodes de détection des fonctions critiques et les classifications des métiers.

Monsieur le Ministre, cette concertation a-t-elle eu lieu ? L'harmonisation annoncée a-t-elle vu le jour ? En quoi consiste-t-elle exactement ? Y a-t-il une évaluation prévue concernant cette nouvelle organisation ?

En outre, les structures opérationnelles et le pôle de conseillers bilingues ont été mis en place début de l'année 2008.

Monsieur le Ministre, une évaluation de ces structures a-t-elle été réalisée ? Pouvez-vous nous faire part de ses résultats ?

Dernier aspect de mon intervention, l'évaluation chiffrée. Quel est le nombre de travailleurs wallons ayant passé la frontière linguistique pour exercer une profession ? Quel budget est consacré à la promotion de la recherche d'emploi en pays flamand ?

Il apparaît évident qu'une évaluation du système en place est plus que pertinente afin de mesurer l'efficacité des mesures prises et de remettre en perspective les objectifs annoncés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie Mme Cassart-Mailleux parce que, comme elle, je partage bien évidemment son intérêt pour la problématique de la mobilité interrégionale de nos travailleurs et votre souci de favoriser la concertation entre les régions — notamment par la question de l'analyse des fonctions critiques — d'analyser ainsi ce qui a été mis en oeuvre en regard des évolutions importantes qui ont eu lieu sur le marché de l'emploi depuis la crise financière de 2008.

Premier aspect : l'harmonisation de la méthode de détection des fonctions critiques.

À l'initiative du FOREM, les différents services publics régionaux de l'emploi se sont réunis effectivement en mars 2008 et ont adopté une méthode de détection statistique des métiers ou des fonctions critiques basée sur deux critères. Le premier est le taux de satisfaction régionale des postes et le second, la durée de satisfaction régionale.

La liste des métiers détectés statistiquement est ensuite validée par les conseillers des services publics emploi. Les services publics se sont

également mis d'accord pour mettre en rapport, métier par métier, les volumes d'offre déposé en leur sein et la réserve de main d'oeuvre inscrite. Toutefois, la nomenclature métier reste encore partiellement différente entre les services de l'emploi du pays.

Pour résoudre ce problème, nous venons de signer une convention entre les différents services publics de l'emploi et de la formation à travers l'asbl Synerjob qui réunit l'ensemble des opérateurs publics pour partager la même définition de nomenclature des métiers. À vrai dire, nous nous sommes basés sur la troisième version d'un logiciel ROME (qui est en fait un logiciel référentiel français de description des métiers) pour que, au Nord comme au Sud, comme à Bruxelles, nous ayons la même perception, la même définition des métiers et de leur contenu. Ce qui va nous permettre, à terme, d'utiliser ces mêmes périmètres métiers à travers toute la Belgique, surtout si les partenaires sociaux réunis au sein du service métiers-qualifications se basent aussi sur un tel référentiel. Nous l'aurons à la fois pour l'insertion et à la fois pour la formation, c'est-à-dire les requis qu'il faudra mettre au service des demandeurs d'emplois.

Deuxième élément au-delà de la définition de ces métiers, c'est l'évaluation et le coût des structures opérationnelles de coopération entre le VDAB et le FOREM. C'était d'ailleurs l'objet de votre deuxième question.

Le budget 2009 affecté à la Mobilité interrégionale est de 2.900.000 euros dont 61% est dédicacé à des frais de personnel.

Une évaluation qualitative de ces structures a été réalisée en 2009 par interviews dont il ressort une volonté stratégique des deux institutions de poursuivre la coopération — que ce soit le VDAB ou le FOREM — traduite par la mise à disposition des moyens et la formulation de nouveaux objectifs communs ainsi que des engagements de part et d'autre à améliorer certains processus de travail.

En termes de résultats quantitatifs d'insertion des demandeurs d'emplois wallons en Flandre, il est important de rappeler, en guise de préalable, que si la majorité des navetteurs wallons travaillent à Bruxelles, (près de 105.000), pas moins de 42.000 de nos concitoyens se rendent chaque jour en Flandre. Largement plus que le phénomène inverse.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Pourriez-vous répéter par rapport au quantitatif ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est de l'ordre du simple au double.

Les enquêtes téléphoniques du FOREM indiquent que 11 à 13% des demandeurs d'emploi ayant reçu une offre de mobilité ont trouvé un emploi en Flandre. Ceci du reste est un chiffre quasi 3 fois supérieur au pourcentage de travailleurs wallons travaillant en Flandre puisque ceux-ci représentent 4%.

Donc, nous gagnons des parts de marché en Flandre par l'occupation de travailleurs wallons.

Le croisement informatique des données montre que 3.662 demandeurs d'emploi inoccupés ayant reçu une offre de mobilité ont travaillé en Flandre entre mai 2008 et fin septembre 2009. Ce n'est donc pas négligeable.

Venons-en aux perspective. Ces éléments d'évaluation sont antérieurs bien sûr à la crise financière, économique et sociale que nous traversons aujourd'hui. Au regard de l'évolution importante du chômage en Flandre — ce matin , nous devions constater que le chômage des jeunes y a progressé de plus de 18% -, la situation n'est plus la même que celle que nous avons connue au moment où nous avons conclu cet accord de coopération.

La mise en oeuvre d'une politique de mobilité interrégionale est plus difficile, ainsi qu'en atteste le volume quasiment stable de demandeurs d'emplois insérés en Flandre alors que les efforts entrepris par le personnel augmentent. Par ailleurs, les structures de collaboration mises sur pied offrent aux entreprises flamandes un service à haute valeur ajoutée qui est sans commune mesure avec celui que nous offrons aux entreprises wallonnes en Région wallonne. Autrement dit, il y a d'avantage de personnel qui s'occupe de la gestion des demandeurs d'emplois que nous voulons repasser en Flandre que celles et ceux qui s'occupent de nos propres entreprises en Wallonie. C'est donc dire si ça a été une priorité que d'aller conquérir ces emplois en Flandre.

Néanmoins, il m'apparait important de ne certainement pas détricoter les actions conjointes menées par le FOREM et le VDAB car, bien sûr, nous devons anticiper la reprise économique que nous espérons la plus rapide possible mais là, le contexte international peut en décider bien plus rapidement que nous. Nous verrons l'évolution.

Aussi avons-nous prévu, dans le Plan Marshall 2. vert que le financement destiné à préparer les demandeurs d'emplois à rencontrer les entreprises et à organiser ces rencontres soit destiné à toutes les entreprises offrant des emplois susceptibles d'être occupés par des demandeurs d'emplois wallons. Nous allons donc poursuivre le financement de cette opération et nous serons particulièrement attentifs à la formation linguistique parce que c'est aussi une des conditions de recrutement. Nous poursuivrons, à travers l'opération chèque-langue et à travers les formations dispensées par le FOREM et d'autres

opérateurs, la volonté de préparer nos demandeurs d'emplois à occuper des emplois en Flandre. Donc, clairement, le wallon est le plus mobile de tous et ces derniers temps, il a montré des efforts évidents pour aller chercher du travail parfois loin de son domicile. Pour ce faire, il a déployé des efforts incontestables, que ce soit dans la formation d'aptitude technique ou dans la formation linguistique.

Cela brise l'image du travailleur wallon qui serait soit disant sédentaire. J'avais, comme Ministre des Transports, pu conforter ces relations Nord-Sud en mettant sur pied des lignes de bus interrégionales, que ce soit du Hainaut vers la Flandre, du Brabant wallon vers le Brabant flamand et Bruxelles ou encore de Liège vers Tongres. Tout cela participant à un plan d'ensemble qui a porté ses fruits. Malheureusement, aujourd'hui, il est quelque peu atténué du fait de la crise économique qui frappe la Flandre tout autant que notre région.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. Antoine pour le caractère plus ou moins complet de sa réponse. J'analyserai les chiffres — je pense que j'en recevrai une copie. L'initiative m'avait paru tout à fait bonne et nécessaire. Je pense que c'était utile de pouvoir ouvrir les frontières linguistiques.

Par le biais d'une question écrite, je vous interrogerai sur le budget qui a été consacré pour cela. J'aimerai également connaître le nombre de travailleurs mis en place par rapport au budget. Par ailleurs, si l'on veut continuer dans ce domaine, je voudrais simplement rappeler, d'une manière tout à fait constructive, qu'un beau décret va dans ce sens : celui de la portabilité des droits d'enregistrement.

À partir du moment où vous avez des gens qui travaillent à 100 ou 150 kilomètres de leur domicile et qui décident d'acheter une maison près de leur travail, la portabilité des droits d'enregistrement me semble évidemment une suite logique à cette initiative.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Entre régions, cela est difficile.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Entre régions, je comprends la difficulté. Mais il doit y avoir des possibilité pour faciliter le rapprochement de son lieu de travail.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour autant que vous m'indiquiez la source de compensation, je veux bien le plaider au Gouvernement.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense que l'on pourra regarder cela lors du budget.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Avec plaisir !

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisé, nous clôturons cette séance. Rendez-vous mercredi 10 heures pour la présentation de l'ajustement 2009, le budget 2010 et le décret programme.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 33 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

Mme Véronique Cornet, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

Mme de Coster-Bauchau, MR

M. Emmanuel Disabato, Ecolo

M. Hervé Jamar, MR

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Benoît Langendries, cdH

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

M. Sébastian Pirlot, PS

M. Daniel Senesael, PS

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CEFA	Centre de Formation en alternance
CEFO	Carrefour emploi Formation
DPR	Déclaration de Politique régionale
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRE	Groupement de redéploiement économique
HORECA	Hôtels, Restaurants, Cafés
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
PMR	Personnes à Mobilité réduite
SEC	Système européen des comptes
SLF	Société de Leasing, de Financement et d'Économies d'Énergie
SORASI	Société de Rénovation et d'Assainissement des Sites industriels
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SPF	Service public fédéral
SPI+	Société de Promotion et d'Initiative
SPI	Société provinciale d'industrialisation
UEFA	Union of european football association
VDAB	Vlaams Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsleiding
VIP	Very important person
WBI	Wallonie-Bruxelles International
ZAE	Zone d'Activités économiques